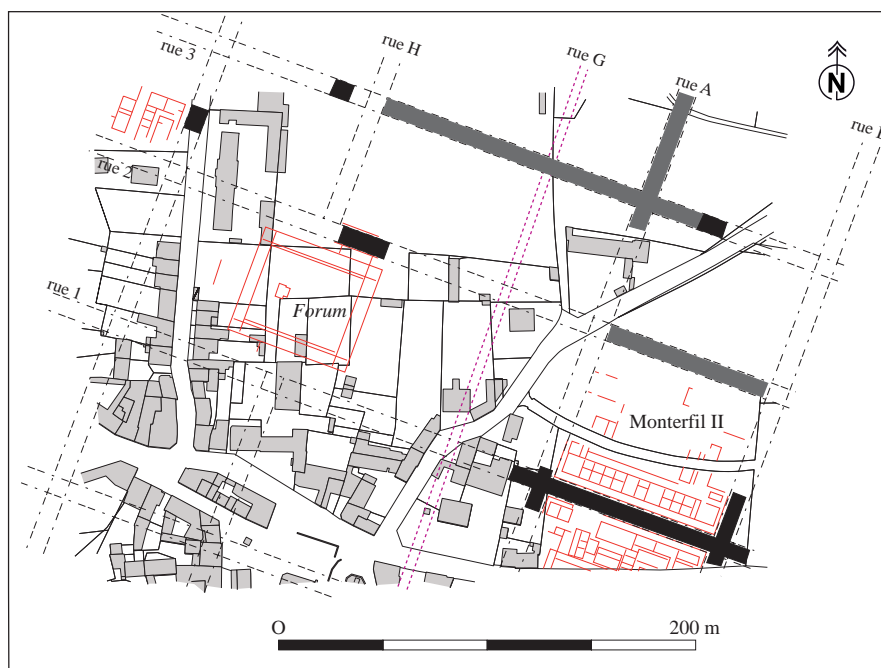


## Corseul (Côtes-d'Armor) - Le Chemin du Ray

sous la direction de  
**Romuald Ferrette**





Rapport final d'opération  
Diagnostic

Code INSEE  
22048

Nr site

Entité archéologique  
Non renseigné

Arrêté de prescription  
SRA 2012/040

Système d'information

Code Inrap  
DA05048601

Corseul (Côtes-d'Armor) - Le Chemin du Ray

sous la direction de

Romuald Ferrette

avec la collaboration de

Paul-André Besombes  
Richard Delage  
Vincent Pommier  
Laure Simon

Inrap Grand-Ouest  
37 rue du Bignon,  
CS 677737  
35577 Cesson-Sévigné  
Tél. 02 23 36 00 40, grand-ouest@inrap.fr  
Novembre 2012



## Sommaire

# Données administratives, techniques et scientifiques

7	Fiche signalétique
8	Mots-clefs des thesaurus
9	Intervenants
10	Notice scientifique
10	Etat du site
11	Localisation de l'opération
13	Arrêté de prescription
19	Arrêté d'autorisation de fouille
20	Projet scientifique

## Résultats

25	<b>1</b>	<b>Le cadre de l'intervention</b>
25	1.1	Le contexte géographique
25	1.2	L'environnement archéologique
27	1.3	Problématiques du diagnostic
27	1.4	Le mode opératoire
27	1.5	L'enregistrement des données
29	<b>2</b>	<b>Les résultats</b>
29	2.1	Introduction
33	2.2	Les vestiges de la tranchée 1
35	2.3	Les vestiges de la tranchée 2
37	2.4	Les vestiges de la tranchée 3
40	2.5	Les vestiges des tranchées 4 et 5
41	2.6	Les vestiges de la tranchée 6
43	2.7	Les vestiges de la tranchée 7
47	2.8	Les vestiges de la tranchée 8
49	<b>3</b>	<b>Etude du mobilier archéologique</b>
49	3.1	La céramique et l' <i>instrumentum</i>
49	3.1.1	Données générales
49	3.1.2	Présentation par contexte
52	3.2	Les monnaies
54	<b>4</b>	<b>Synthèse et conclusions</b>
54	4.1	Les vestiges au sein de la trame antique de Corseul
55	4.2	Le statut du <i>cardo</i> et son impact sur l'organisation de la ville antique
59		<b>Bibliographie</b>
61		<b>Annexes</b>
62		Annexe 1 : Inventaire du mobilier
63		Annexe 2 : Inventaire des figures et des clichés du rapport d'opération



- 
- I. Données administratives, techniques et scientifiques





## Fiche signalétique

<b>Localisation</b>	33 rue de La Madeleine BP 44 22130 Plancoët
Région Bretagne	
Département Côtes d'Armor (22)	<b>Surface du projet d'aménagement</b>
Commune Corseul	3850 m <sup>2</sup>
Lieu-dit Chemin du Ray	<b>Opérateur d'archéologie</b>
<b>Codes</b>	Inrap Grand-Ouest
Codes INSEE 22048	<b>Responsable scientifique de l'opération</b>
Numéro de l'entité archéologique -	Romuald Ferrette
<b>Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence</b>	<b>Organisme de rattachement</b>
X : 1318280 Y : 7266600 Z : 86,05 m	Inrap Grand-Ouest 37 rue du Bignon CS 677737 35577 Cesson-Sévigné et Centre archéologique Inrap 37 rue du Bignon CS 677737 35577 Cesson-Sévigné
<b>Référence cadastrale</b>	<b>Date d'intervention sur le terrain</b>
Commune Corseul	du 09 au 16 mai 2012
Année -	
Section(s) M	
Parcelle(s) 184, 1093	
<b>Propriétaire du terrain</b>	
Mairie de Corseul 1 rue du Temple de Mars 22130 Corseul	
<b>Références de l'opération</b>	
Numéro de l'arrêté de l'opération 2012-040 en date du 24 février 2012	
Numéro de l'opération DA 05048601	
Numéro de l'arrêté de désignation du responsable 2012-074 en date du 11 avril 2012	
<b>Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement</b>	
Communauté de Communes de Plancoët-Val-d'Arguenon	

# Mots-clefs des thesaurus

## Chronologie

- Paléolithique
  - Inférieur
  - Moyen
  - Supérieur
  - Mésolithique et Épipaléolithique
- Néolithique
  - Ancien
  - Moyen
  - Récent
- Chalcolithique
- Protohistoire
- âge du Bronze
  - Ancien
  - Moyen
  - Récent
- âge du Fer
  - Hallstatt (premier Âge du Fer)
  - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)
  - République romaine
  - Empire romain
    - Haut-Empire (jusqu'en 284)
    - Bas-Empire (de 285 a 476)
- Époque médiévale
  - haut Moyen Âge
  - Moyen Âge
  - bas Moyen Âge
- Temps modernes
- Époque contemporaine
  - Ère industrielle

## Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier

## Mobilier

- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes
- Végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Inscription

## Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

## Intervenants

### Intervenants administratifs

Prénom, nom, organisme de rattachement	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Stéphane Deschamps, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Jean-Yves Tinévez, SRA	Conservateur du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur Interrégional Grand-Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Administrateur	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Assistant technique	Mise en place et suivi de l'opération
Christelle-Picault, Inrap	Assistante opérationnelle	Planification des personnels
Marie Nolier, Inrap	Logisticienne	Logistique
Olivier Laurent, Inrap	Gestionnaire de base	Gestion du matériel
Olivier Bréhelin, Inrap	Contrôleur de gestion	Suivi de l'opération

### Equipe de fouille

Prénom, nom, organisme de rattachement	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Romuald Ferrette, Inrap	Assistant d'études et d'opérations	Responsable scientifique
Agnès Cheroux, Inrap	Technicienne de fouille	Fouille, relevés et enregistrement
Adrien Ethienvre, Inrap	Technicien de fouille	Fouille, relevés et enregistrement
Pierre Le Sayec	Technicien de fouille	Fouille, relevés et enregistrement
Vincent Pommier, Inrap	Topographe	Relevés topographique

### Equipe de post-fouille

Prénom, nom, organisme de rattachement	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Romuald Ferrette, Inrap	Assistant d'études et d'opérations	Etude, synthèse, rédaction, infographie
P.-A. Besombes, SRA Bretagne	Conservateur du patrimoine	Etude des monnaies
Vincent Pommier, Inrap	Topographe	Réalisation des plans topographiques
Laure Simon, Inrap	Céramologue	Etude et inventaire du mobilier antique

## Notice scientifique

Le diagnostic conduit au Chemin du Ray a permis d'aborder un secteur nord de la ville antique de Corseul pour lequel les connaissances archéologiques reposent principalement sur les prospections aériennes. L'opération s'inscrit en effet au cœur de l'îlot antique de la Chenaie du Ray, sensé être contenu par les cardines H à l'ouest et A à l'est.

L'intervention a confirmé la présence de bâtiments maçonnés appartenant sans doute à plusieurs phases de construction du Haut-empire. Le principal apport réside toutefois dans la découverte d'une chaussée nord-sud, intercalée entre les axes A et H. Son report sur le plan de la trame viaire souligne que cette chaussée correspond en fait à une rue identifiée pour la première fois au sud de l'agglomération en 1994. Cette dernière, considérée jusqu'à ce jour, comme un axe secondaire et de desserte d'un quartier, semble donc traverser du nord au sud la ville antique. Sa création pourrait remonter au milieu du I<sup>er</sup> siècle, époque durant laquelle se concrétise la mise en place de la trame viaire orthogonale. Cette chaussée limiterait surtout la composition monumentale découverte en 2002 et interprétée comme le centre civique de la cité. La projection de son tracé au sein de l'agglomération tend ainsi à démontrer que le *forum* s'étendrait d'est en ouest sur 266 m, c'est-à-dire deux fois la largeur des façades des quartiers de Monterfil II, et mesurerait du nord au sud 68 m.

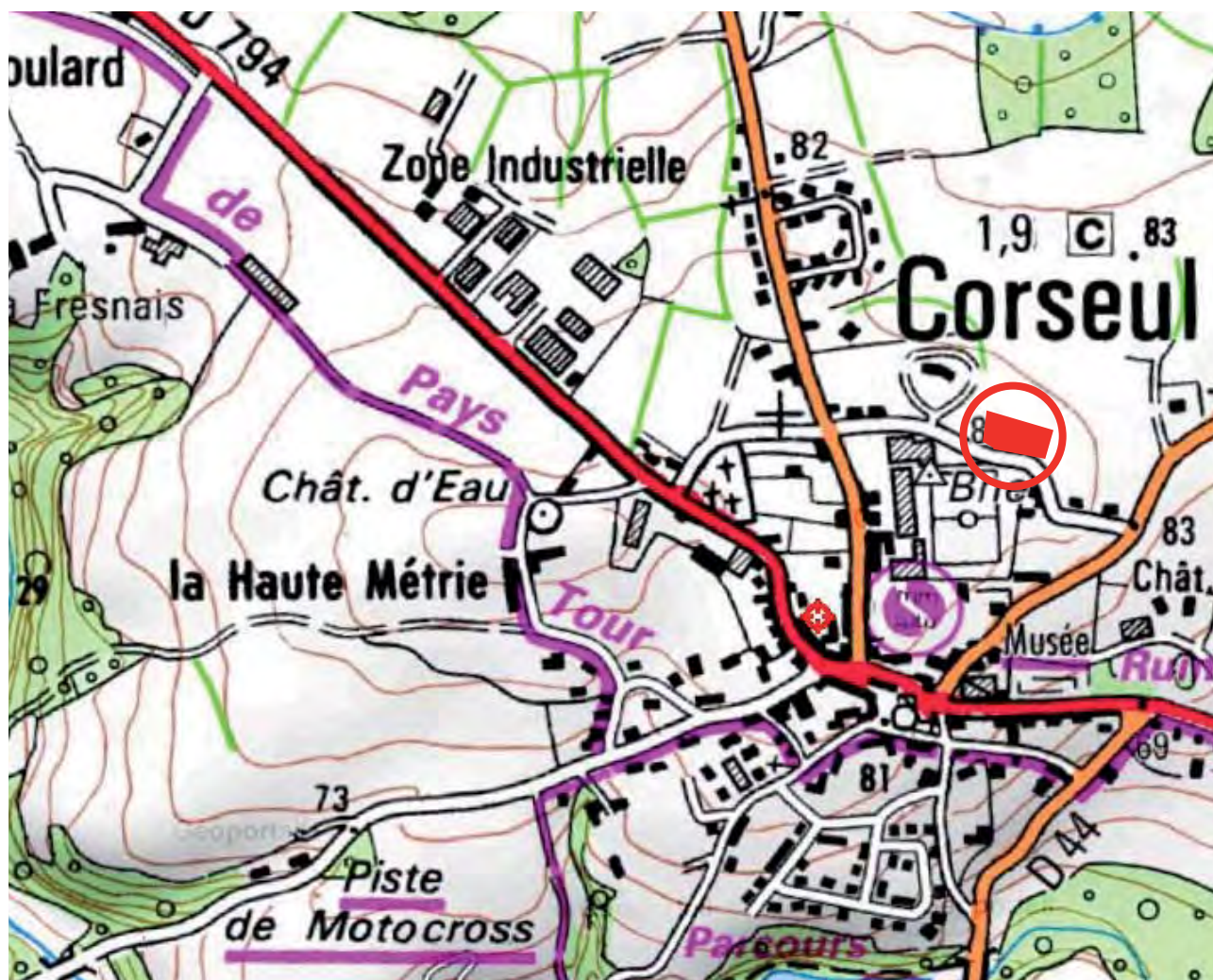
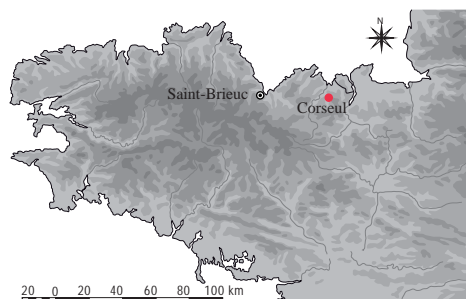
### Etat du site

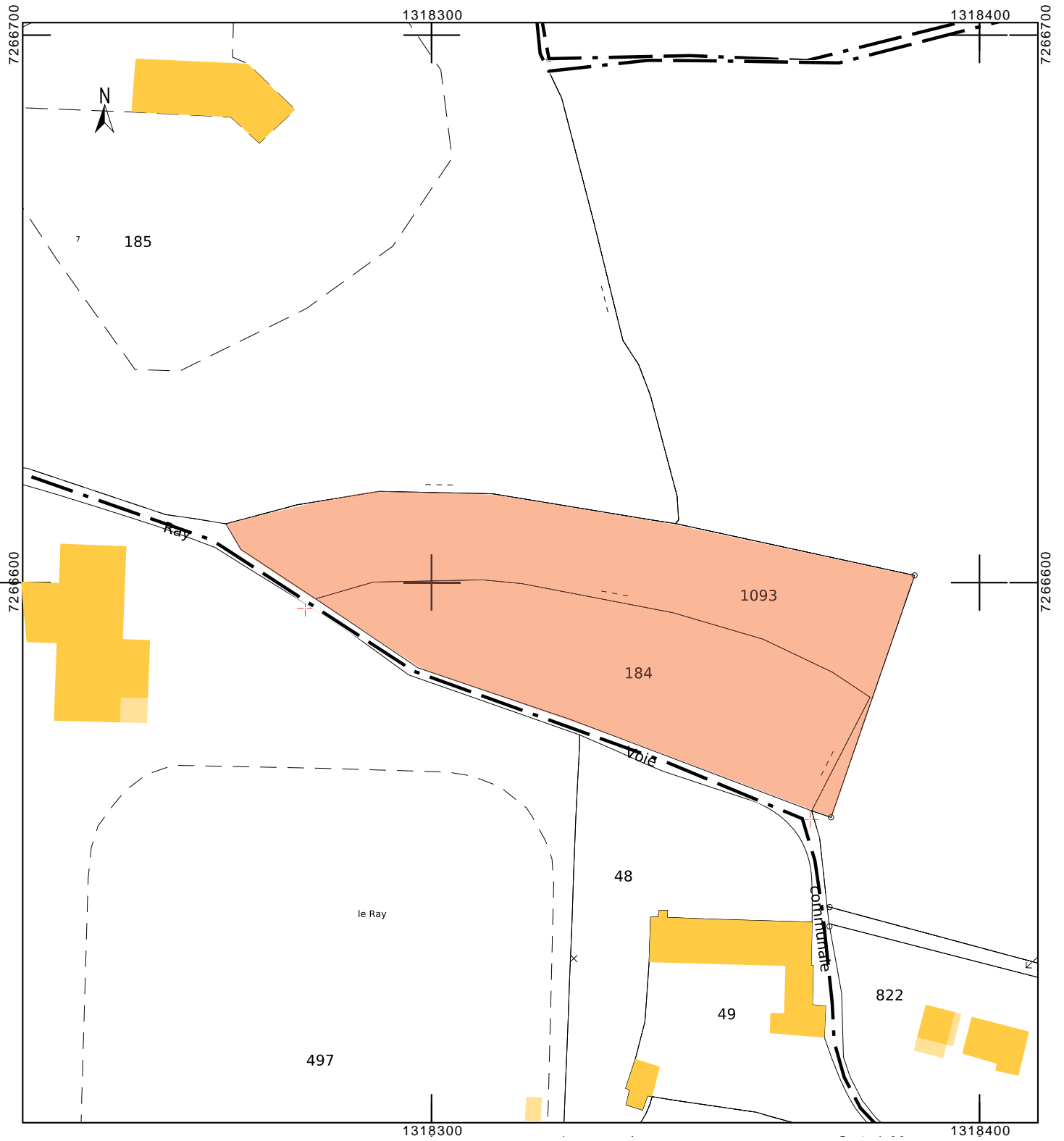
A l'issue de l'opération, les tranchées ont été rebouchées conformément à la convention. Les vestiges les plus significatifs (murs, sols, rues) ont été recouverts par un grillage avertisseur de couleur orange.

# Localisation de l'opération

Bretagne, Côtes-d'Armor  
Corseul  
Le Chemin du Ray

x : 1318280  
y : 7266600  
z : 86,05 m





 : emprise du diagnostic

# Arrêté de prescription



## PREFET DE LA REGION BRETAGNE

### ARRETE n° 2012-040 portant prescription de diagnostic archéologique

**le Préfet de la région de Bretagne,  
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

**VU** le Code du patrimoine, notamment son livre V ;

**VU** les décrets n° 2011-573 du 24 mai 2011 et N° 2011-574 du 24 mai 2011 relatifs à la partie réglementaire du code du patrimoine ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2010 S.G.A.R. / DRAC/DSG en date du 14 décembre 2010 portant délégation de signature à M. François ERLÉNBACH, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne

**VU** l'arrêté n° 2011-2208 du 18 mars 2011 portant subdélégation de signature paru au recueil des actes administratifs n° 347 du 25 mars 2011,

**VU**, la saisine par courrier en date du 17 février 2012 par M. le Président de la Communauté de communes de Plancoët-Val d'Arguenon, 33, rue de la Madeleine, BP 44, 22130 Plancoët demandant en vertu des articles R.523-12 et R.523.14 du Code du patrimoine, la réalisation d'un diagnostic archéologique pour un terrain situé à Corseul, chemin du Ray reçue le 22 février 2012 par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, Service Régional de l'Archéologie ;

**CONSIDERANT** que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ; en effet, le projet de maison de la petite enfance est localisé au nord de la ville antique de Corseul, non loin de l'emplacement du forum ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Côtes d'Armor

Commune : CORSEUL

Lieu-dit : Chemin du Ray

Cadastre : section : M parcelles : 184, 1093

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

**Article 2** : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

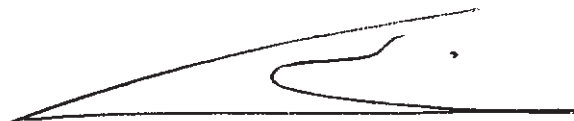
**Article 3** : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

L'inventaire de ce mobilier, transmis avec le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie, au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits. L'exercice de ces droits appartient à la personne physique ou morale propriétaire à la date de début de l'intervention archéologique du terrain visé à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 4** : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. le Président de la Communauté de communes de Plancoët-Val d'Arguenon, 33, rue de la Madeleine, BP 44, 22130 Plancoët et au directeur interrégional de l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 24 février 2012

pour le Préfet de région,  
pour le directeur régional des affaires culturelles  
absent ou empêché,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Deschamps', written over a horizontal line.

Stéphane Deschamps  
Conservateur régional de l'archéologie

destinataires : c.c. de Plancoët-Val d'Arguenon  
INRAP  
copie à : mairie de Corseul  
préfecture des Côtes d'Armor





## PREFET DE LA REGION DE BRETAGNE

### Prescriptions de diagnostic archéologique annexées à l'arrêté préfectoral numéro 2012-040

**le Préfet de la région de Bretagne,  
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

région :	Bretagne		
département :	Côtes d'Armor		
commune :	CORSEUL		
lieu-dit :	Chemin du Ray		
cadastre :	section : M	parcelles : 184, 1093.	
propriétaire :			
pétitionnaire:	M. le Président de la Communauté de Communes de Plancoët-Val d'Arguenon		

**Emprise du diagnostic archéologique : 3.850 m<sup>2</sup>**

#### **Principes méthodologiques :**

Les principes adaptés aux diagnostics archéologiques devront être mis en œuvre: série de tranchées/ sondages au godet lisse mécanique jusqu'au niveau de conservation des vestiges et ouverture de fenêtres de décapage si nécessaire dans les zones à forte densité de vestiges. Sondages d'évaluation non-destructeurs du potentiel des vestiges mis au jour. Tout élément permettant d'apprécier l'intérêt scientifique des vestiges archéologiques mis au jour (nature des structures, étendue du site, chronologie, recoupements et phasages éventuels, mobilier datant, etc...) devra être mentionné et explicité dans le rapport de diagnostic soumis à l'examen de la Commission Interrégionale de la Recherche archéologique (CIRA).

Le rapport de diagnostic devra être remis au format A4 papier, documents pliés inclus, en 5 exemplaires et 1 exemplaire en format PDF sur support numérique, accompagné d'un plan d'emprise de l'opération figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

#### **Objectifs :**

Le projet de maison de la petite enfance est localisé au nord de la ville antique de Corseul, non loin de l'emplacement du forum. Le secteur concerné par le projet peut ainsi receler des substructions gallo-romaines bien conservées.

Le Service Régional de l'Archéologie devra être informé du démarrage du chantier, de diagnostic ainsi que des découvertes significatives.

Les sondages, non destructeurs pour les vestiges maçonnés, comme les fenêtres complémentaires, seront replacés sur un plan général et devront faire l'objet de relevés comportant les altitudes des ouvertures et des fonds de fouilles, ainsi que des coupes stratigraphiques (avec cotes altimétriques) et des photographies.

Des sondages manuels seront réalisés dans les structures rencontrées. Les vestiges feront l'objet de relevés (dessins, photographies) et devront être replacés sur le plan général.

Les vestiges seront replacés dans le contexte topographique, archéologique, historique et géographique de la ville de Corseul.

L'objectif de cette phase de diagnostic est de repérer et d'évaluer au mieux l'intérêt scientifique des éventuels vestiges existant sur ce secteur afin de pouvoir estimer les moyens à mettre en œuvre pour les étudier en cas de menace sur leur préservation. En raison de la nature des vestiges pressentis, le diagnostic devra être confié à un archéologue spécialiste des milieux urbains antiques.

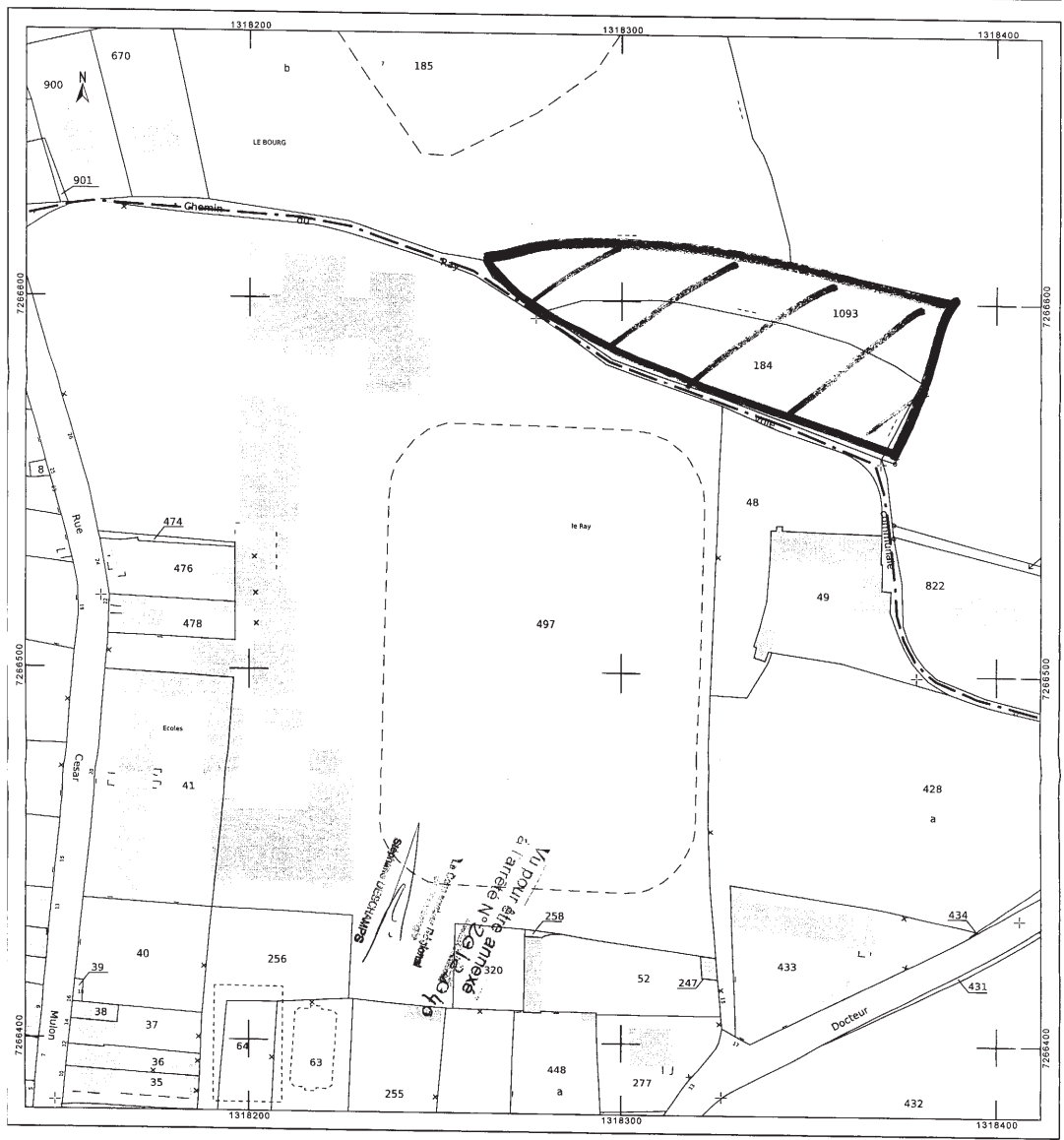
Fait à Rennes, le 24 février 2012

pour le Préfet de région,  
pour le directeur régional des affaires culturelles  
absent ou empêché,

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line that curves upwards and then back down to the right, ending in a small flourish.

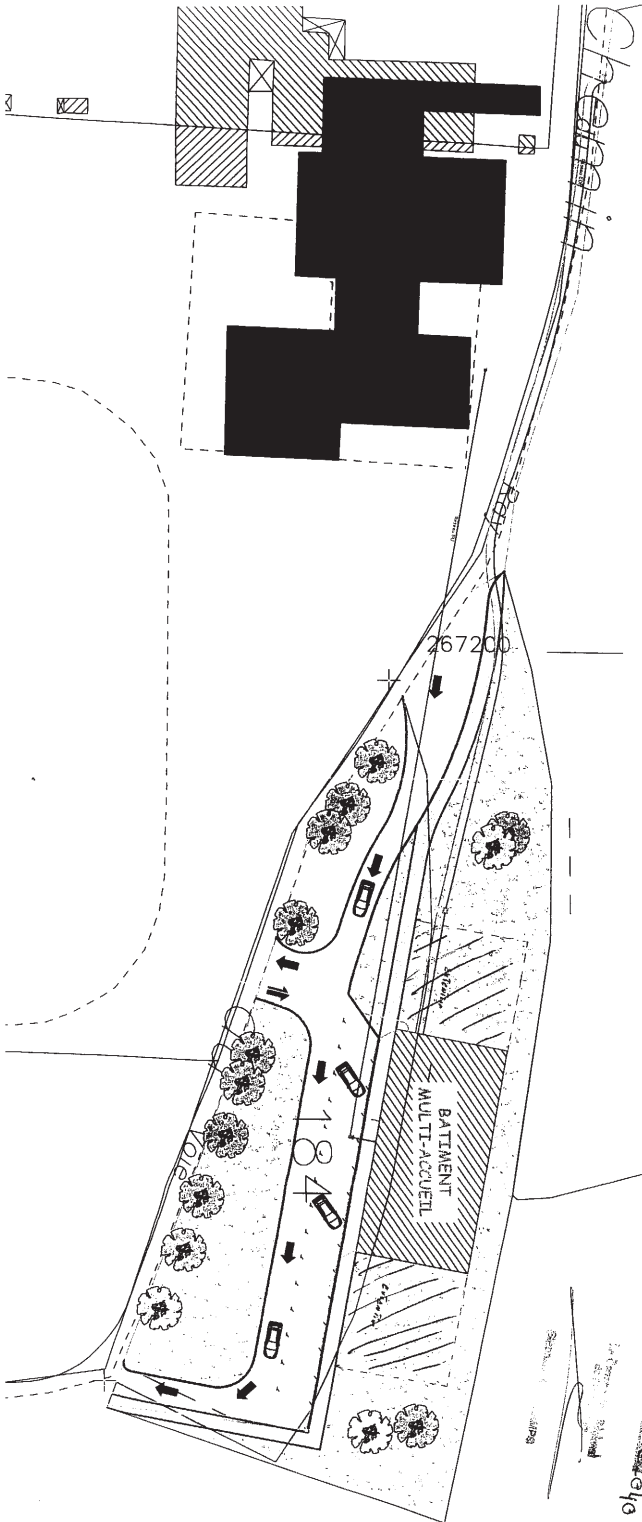
Stéphane Deschamps  
Conservateur régional de l'archéologie

Département : COTES D ARMOR  Commune : CORSEUL	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Centre des Impôts Foncier 4, rue Salle Gourdine BP 62042 22102 22102 Dinan Cédex tél. 02 96 87 61 00 - fax 02 96 87 40 19 cdif.dinan@dgifp.finances.gouv.fr
Section : AB Feuille : 000 AB 01  Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/1000  Date d'édition : 21/02/2012 (fuseau horaire de Paris)  Coordonnées en projection : RGF93CC48 ©2011 Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat	Cet extrait de plan vous est délivré par :  <div style="text-align: center;">cadastre.gouv.fr</div>	




185

d



Vu pour être annexé  
à l'arrêté N° 2018-040

			
Commune de <b>CORSEUL</b>			
<b>BÂTIMENT MULTI-ACCUEIL</b>			
<b>ESQUISSE 2</b>			
<b>Plan d'aménagement</b>			
21/02/2011	CADRE C	FOURRE O	éch. : 1/500ème
<small>© 2011/11, tous droits réservés. Toute réimpression sans autorisation est formellement interdite.</small>			

# Arrêté de désignation



## PREFET DE LA REGION BRETAGNE

### Arrêté n° 2012-074 portant désignation du responsable scientifique de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2012-040

le Préfet de la région de Bretagne,  
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

**VU** le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2010 S.G.A.R. / DRAC/DSG en date du 14 décembre 2010 portant délégation de signature à M. François ERLNBACH, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

**VU** l'arrêté n° 2011-2208 du 18 mars 2011 portant subdélégation de signature paru au recueil des actes administratifs n° 347 du 25 mars 2011,

**VU** l'arrêté n° 2012-040 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à Corseul - chemin du Ray (22) ;

**CONSIDERANT** que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Romuald FERRETTE - Institut national de recherches archéologiques préventives - est désigné(e) responsable scientifique du diagnostic prescrit(e) par l'arrêté n° 2012-040 susvisé.

**Article 2** : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur de l'INRAP et aux mairies de Corseul.

Fait à Rennes, le 11 avril 2012

pour le Préfet de région,  
pour le directeur régional des affaires culturelles  
absent ou empêché,

Stéphane Deschamps  
Conservateur régional de l'archéologie

destinataires : INRAP  
R. Ferrette  
copie à mairie de Corseul

## FICHE DE PROJET DE DIAGNOSTIC

**Réf. du projet : DA05048601**

Affaire suivie par : Michel BAILLIEU

### 1. IDENTIFICATION

#### 1.1 Site

Département :	Côtes d'Armor
Commune :	CORSEUL
Lieu-dit	Chemin du Ray
Nature du projet :	demande volontaire de diagnostic
Références cadastrales	Section M n° 184 et 1093

#### 1.2 Aménageur

Nom ou raison sociale :	Collectivité COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PLANCOET VAL D'ARGUENON
Adresse	33 rue de la Madeleine - BP 44 - 22130 PLANCOET
Téléphone / télécopie	
Représenté par	

#### 1.3 Service instructeur

Service régional de l'Archéologie de :	Bretagne
Téléphone / télécopie	02 99 84 59 00 / 02 99 84 59 19
Dossier suivi par	Jean-Yves TINEVEZ

#### 1.4 Opération

<b>Arrêté préfectoral n°2012-040 du 24/02/2012 reçu à l'Inrap le 01/03/2012.</b>	
Numéro d'opération SRA	
Nature de l'opération	Diagnostic
Cadre de l'opération	urbain
Surface à traiter	3850 m <sup>2</sup>
Calendrier prévisionnel	A partir du 14 mai 2012
Responsable pressenti	Romuald Ferrette

### 2. PROBLEMATIQUE SCIENTIFIQUE

Conformément à l'arrêté de prescription n°2012-040, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

### 3. CONTRAINTES TECHNIQUES

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

#### 4. METHODES ET TECHNIQUES ENVISAGEES

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage ou de vignettes, si possible régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

#### 5. VOLUME DES MOYENS PREVUS (en jours ouvrés)

**5.1 Tranche ferme** correspondant à la vérification de la présence ou de l'absence de vestiges :

5.1.1 Phase de terrain (incluant la préparation) :

- Encadrement : 2 jours
- Technicien : 1 jour

5.1.2 Phase de post-fouille :

- Encadrement : 1 jour

5.1.3 Moyens de terrassement à mettre en œuvre :

- Tracto : 2 jours (pour l'ouverture et le rebouchage)

**5.2 Provision** correspondant à la caractérisation des sites découverts :

5.2.1 Phase de terrain :

- Encadrement : 4 jours
- Technicien : 4 jours
- Topographe : 1 jour

5.2.2 Phase de post-fouille :

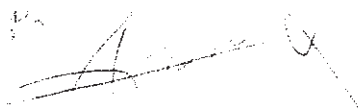
- Encadrement : 4 jours
- Dessinateur : 4 jours
- Technicien : 2 jours (traitement des données et du mobilier)
- Spécialiste : 5 jours (céramologue)
- Topographe : 1 jour

5.3.3 Moyens de terrassement à mettre en œuvre :

- Tracto : 3 jours (pour l'ouverture et le rebouchage)

Fait à Cesson-Sévigné, le 26 mars 2012

Michel BAILLIEU  
Adjoint Scientifique et Technique







## II. Résultats



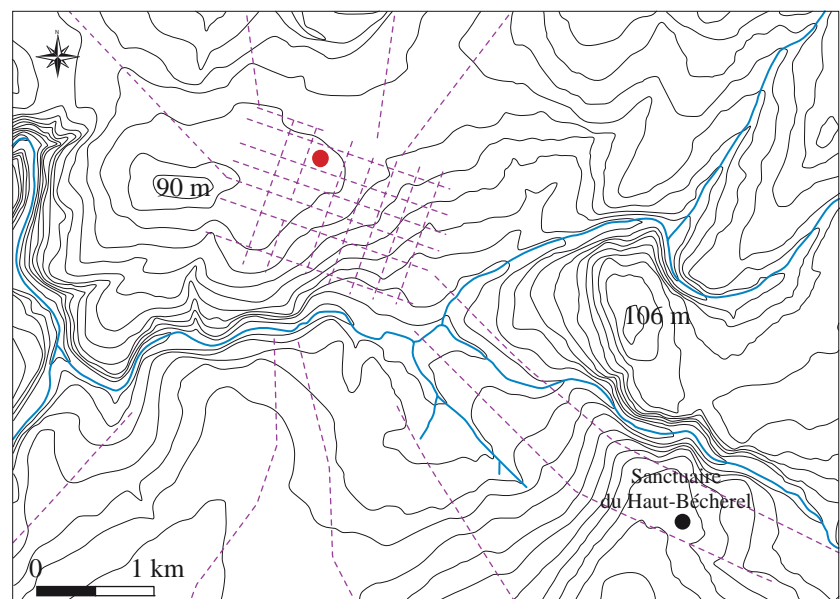
## 1 Le cadre de l'intervention

L'intervention réalisée par l'Inrap au Chemin du Ray à Corseul (22) fait suite à une demande volontaire de diagnostic archéologique émanant de la communauté de communes de Plancoët-Val-d'Arguenon, en amont de la réalisation d'une maison de la petite enfance (section M, parcelles 184 et 1093). La prescription des services de l'Etat était motivée par la situation des parcelles impactées par le projet à l'intérieur du périmètre archéologique sensible de l'ancienne ville gallo-romaine de Corseul/*Fanum Martis*. Une équipe de l'Inrap, composée au maximum de 5 agents, est donc intervenue du 09 au 16 mai 2012, afin d'établir le potentiel archéologique du terrain.

### 1.1 Le contexte géographique

L'agglomération antique de Corseul est implantée à une dizaine de kilomètres du rivage de la Manche, entre deux axes fluviaux, l'Arguenon et la Rance. Elle occupe le sommet et le versant sud-est d'une petite colline culminant à 90 m. Le terrain, assiette du projet, se déploie sur la retombée nord-est de cette éminence (**fig. 1**). Il offre un pendage ouest-est assez faible puisque les altitudes oscillent entre 86 m et 84,50 m sur une distance approchant les 110 m, soit une pente à 1,3%. L'emprise sondée dispose de limites rectilignes à l'est et au sud-est (largeur maximale de 45 m), se termine en pointe à l'ouest, tandis que sa bordure nord est courbe. Cette forme géométrique a conditionné de fait la disposition des tranchées de sondages qui sont très rapprochées à l'ouest.

Le substrat, atteint de manière ponctuelle, est constitué d'une formation limoneuse, très hydromorphe et lessivée dans la partie nord-est de l'emprise. A aucun moment, le schiste briovérien n'a été rencontré.



**Fig. 1** : Localisation en rouge de l'intervention par rapport à la trame urbaine de Corseul et au cadre topographique (Dao R. Ferrette-Inrap, d'après Kerébel 2001).

### 1.2 L'environnement archéologique

A la lumière des recherches récentes, la ville antique de *Fanum Martis* est une création *ex-nihilo* du pouvoir romain à la fin du premier siècle avant notre ère.

Les premiers noyaux d'occupation sont recensés principalement dans le secteur de Monterfil II et du Courtil-Saint-Antoine. Ensuite, le chef lieu de la *civitas* des Coriosolites s'épanouira de manière progressive durant le Haut-Empire. A partir de la fin du III<sup>ème</sup> siècle, *Fanum Martis* amorce son déclin. Plusieurs îlots sont alors détruits et le sanctuaire périurbain du Haut-Bécherel est incendié volontairement (Provost et *al.* 2010). La cité va par la suite perdre son statut de chef-lieu au profit d'Alet, situé à l'embouchure de la Rance (Kérébel 2001).

Les parcelles 184 et 1093 se déploient en limite nord de la ville antique concernée par la trame viaire orthonormée. Elles s'intègrent à l'îlot de La Chênaie du Ray, tel qu'il est défini dans le volume de la Carte archéologique de la Gaule consacré aux Côtes d'Armor (Bizien et *al.* 2002, p. 105). Cette *insula* est cernée par les *decumanini* 4 et 5 et par les *cardines* A et H, connues par des prospections aériennes ou des interventions au sol (**fig. 2**). De ces 4 axes de circulation, seule la rue H, visible sur les clichés au sud de l'intervention à l'emplacement de l'actuel terrain des sports, était susceptible d'être rencontrée dans le cadre du diagnostic. On rappellera également que la caractéristique de cet îlot, à l'image de ceux situés au sud et dans sa continuité, réside dans sa largeur est-ouest importante et de l'ordre de 140 m. Cette estimation pourrait être néanmoins plus réduite, si la cardine G, mise au jour en 1994 (Kérébel, 1995 ; 1995a), traverse bien l'intégralité de la ville antique.



**Fig. 2 :** Plan des vestiges de l'îlot de la Chênaie du Ray et des zones périphériques repérés en prospection aérienne (Dao R. Ferrette, d'après Bizien-Jaglin et *al.* 2002, fig. 64, p. 105).

L'organisation interne du quartier est connue seulement grâce aux prospections aériennes de L. Langouët et L. Andlauer. Des vestiges de construction, susceptibles de se poursuivre dans l'emprise du diagnostic, ont été décelés à l'angle du croisement entre les rues H et 3 (**fig. 2**). A l'opposé, un bâtiment allongé semble se développer parallèlement à la rue A. Un dernier édifice se déploie au sud de l'intervention, le long de la rue decumane 4. Le cœur de l'îlot, correspondant justement aux parcelles 184 et 1093, ne fournit aucune indication sur d'éventuelles occupations.

On terminera cette présentation en signalant que le quartier du Verger du Ray, qui se déploie au nord-ouest de celui de la Chênaie du Ray, est densément construit. Il accueille sans doute une grande propriété périurbaine qui a fait l'objet d'une courte intervention en 1976 sous la direction de J.-P. Bardel, avant la construction d'une maison individuelle. La fouille a révélé la présence de constructions de trois époques différentes et de plusieurs salles chauffées par le sol (*Gallia* 1979, p. 378).

### 1.3 Problématiques du diagnostic

L'arrêté de prescription n° 2012-040 insistait sur une évaluation du potentiel archéologique par une série de sondages non destructifs réalisés sous forme de tranchées ou de fenêtres.

L'objectif était de recueillir « tout élément permettant d'apprécier la nature des vestiges archéologiques mis au jour », afin « de pouvoir estimer les moyens à mettre en œuvre pour les étudier en cas de menace sur leur préservation ». Ces vestiges et sondages devaient faire l'objet de relevés comportant les altitudes d'ouvertures et de fond de fouilles ». Les éléments retrouvés devaient enfin « être replacés dans le contexte topographique, archéologique, historique et géographique de la ville de Corseul ».

La localisation des parcelles 184 et 1093 au sein de la trame urbaine antique et l'environnement archéologique ont permis de privilégier deux thématiques de recherches.

La première concerne les limites du quartier de la Chênaie du Ray. Le *cardo* H, qui traverse l'extrémité ouest de la zone sondée, pouvait être intercepté par une tranchée de diagnostic (*infra* tranchée 1). A l'opposé, il convenait de vérifier si la rue G n'était pas conservée à l'emplacement du futur projet. Cette seconde information est bien entendu importante dans l'optique d'une meilleure connaissance de la trame urbaine de *Fanum Martis*.

Le second axe s'intéressait à l'organisation interne du quartier. Les clichés aériens laissent entrevoir une absence d'occupation au centre de ce dernier. Le diagnostic devait donc déterminer si seuls les abords des rues étaient bâtis, le cœur de l'*insula* pouvant être occupé par des jardins. Dans le cas contraire, l'intervention devait caractériser au mieux ces éventuelles occupations non perçues en prospection aérienne.

### 1.4 Le mode opératoire

Compte tenu de la configuration des terrains, 8 tranchées de longueur et d'orientation variées ont été ouvertes à l'aide d'une pelle sur pneus de 10t équipée d'un godet lisse de 1,20 m. L'ensemble de ces tranchées intéresse une superficie de 382 m<sup>2</sup>, soit 10 % de l'emprise (**fig. 3**). L'emploi d'un détecteur a été systématique. Cet outil a d'ailleurs permis de trouver plusieurs monnaies.

Cette phase d'ouverture a été suivie d'un nettoyage de surface des éléments rencontrés. On précisera néanmoins qu'en raison de contraintes climatiques, les maçonneries de la tranchée 5 n'ont pu être nettoyées et qu'une partie des vestiges de la tranchée 3 a rapidement été recouverte par des remontées d'eau.

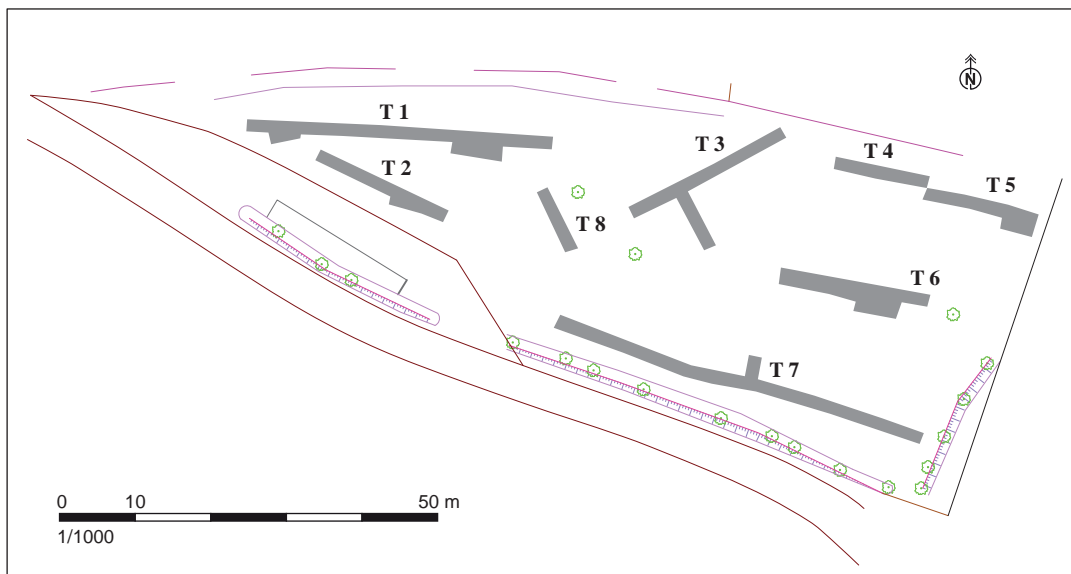
L'intervention sur le terrain aura mobilisé au maximum 5 agents pendant 6 jours, soit un total de 19 jours/hommes, au lieu des 12 prévus initialement. A l'issue de l'opération, la cote d'apparition des vestiges les plus significatifs a été signalée à l'aide de grillage avertisseur et les tranchées rebouchées, conformément à la convention signée entre l'Inrap et l'aménageur.

### 1.5 L'enregistrement des données

L'emprise des ouvertures et la totalité des structures ont fait l'objet d'un levé en plan de la part d'un topographe de l'Inrap. Des cotes altimétriques ont aussi été prises. Tranchées et vestiges sont raccordés au système Lambert II.

Chacune des fenêtres a reçu un numéro propre et l'enregistrement des vestiges a été effectué par tranchée. Le système retenu est celui de l'unité stratigraphique

(US), tel qu'on le pratique en milieu urbain. Toutefois, compte tenu du cadre d'intervention, cette méthode d'enregistrement a été simplifiée et il n'a pas été fait, sauf exception, de distinction par exemple entre les creusements et leurs remplissages, et seuls les éléments les plus significatifs ont été pris en compte. Certains d'entre eux, considérés comme synchrones, ont aussi été intégrés dans une seule unité stratigraphique. Hormis les plans, les illustrations graphiques sont limitées. Cet aspect se comprend par la démarche non destructrice de l'étude. Une couverture photographique des vestiges rencontrés a également été réalisée à l'aide d'un appareil numérique. Les clichés sont classés par tranchée et ont reçu un numéro délivré automatiquement par l'appareil.



**Fig. 3 :** Localisation des tranchées de sondage sur l'emprise sondée (Dao R. Ferrette-Inrap).

## 2 Les résultats

### 2.1 Introduction

Toutes les ouvertures, à l'exception de la tranchée 8, ont révélé des aménagements antiques (**fig. 4**). Ceux-ci sont systématiquement coupés par un fossé curviligne est-ouest rencontré dans les sondages 6, 3, 8 et 2 et qui matérialise l'ancienne séparation entre les parcelles 184 et 1093. Les aménagements antiques sont classiques et présentent un degré de conservation conforme à ce que l'on connaît à Corseul. Plusieurs maçonneries ou tranchées de murs épierrés, niveaux de circulation, remblais de démolition, puits, ont ainsi été découverts. De toute évidence, et d'après les matériaux mis en œuvre, les murs concernent différentes phases d'occupation, difficilement caractérisables dans le cadre du diagnostic.

Deux axes de circulation ont aussi été mis en évidence. Le premier, rencontré dans la tranchée 1, correspond à la rue nord-sud H. Le second, d'orientation identique, a été retrouvé dans les tranchées 4, 6 et 7, c'est-à-dire à l'intérieur même du quartier de la Chênaie du Ray défini par H. Kerébel. Il s'agit bien évidemment de la découverte la plus significative et l'intervention a cherché à déterminer le plus précisément possible sa trajectoire.

Le mobilier prélevé est assez modeste. On mentionnera la découverte de seulement 43 tessons de céramique issus le plus souvent du sommet de la stratigraphie. Ils autorisent néanmoins à envisager une occupation s'étageant du I<sup>er</sup> au début du III<sup>e</sup> siècle. L'emploi d'un détecteur de métaux aura permis la découverte d'une dizaine de monnaie. Deux d'entre elles, émises à l'époque moderne, proviennent du comblement du fossé séparant autrefois les parcelles 184 et 1093 (tranchée 6, US 607). Quelques éléments en alliage cuivreux ou en plomb sont aussi à mentionner.





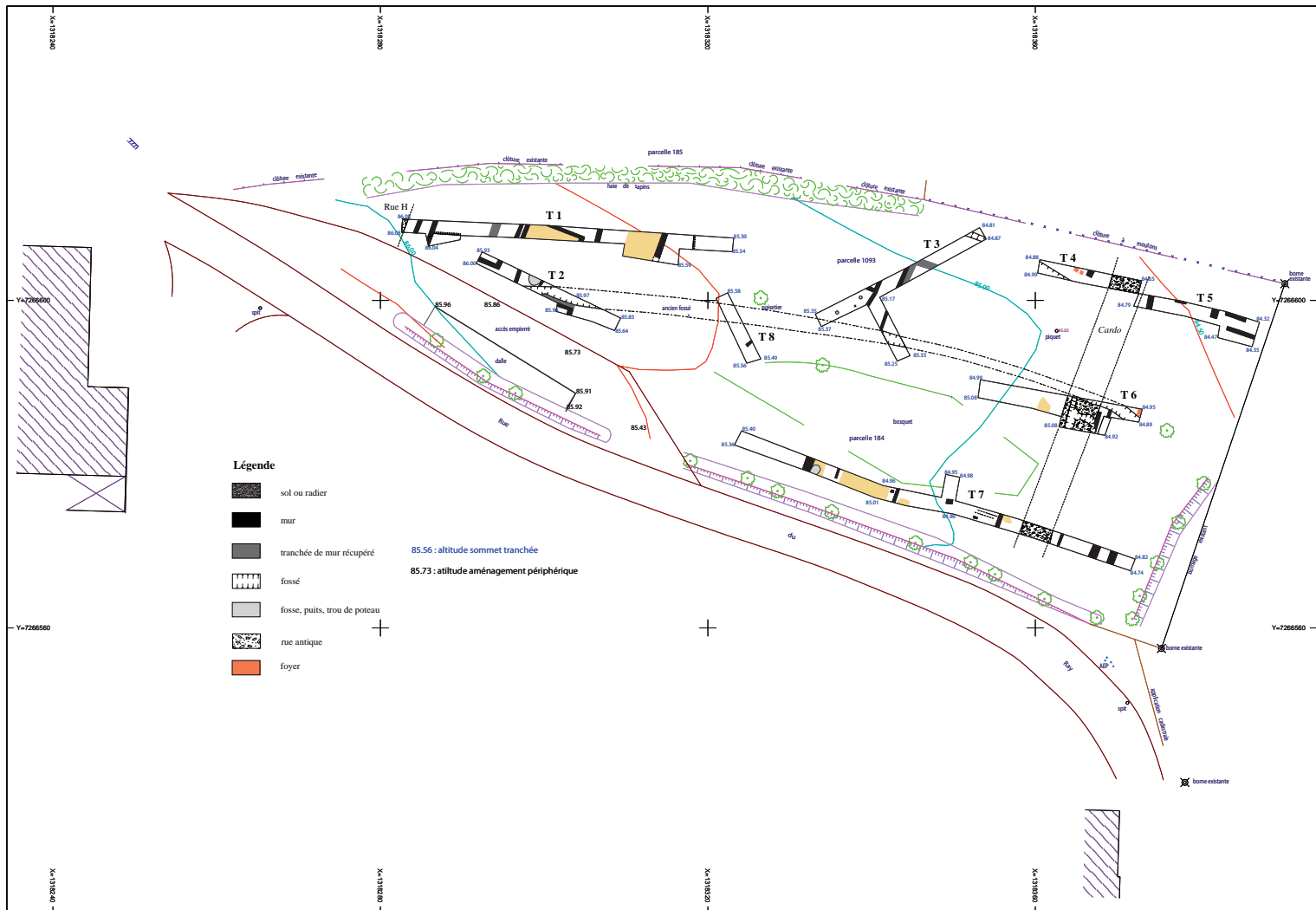


Fig. 4 : Plan simplifié au 1/400e des vestiges découverts au Chemin du Ray (Levé topographique : V. Pommier, Dao : R. Ferrette, Fond de plan : Communauté de communes Plancoët-Val d'Arguenon).

## 2.2 Les vestiges de la tranchée 1

D'une superficie de 83,85 m<sup>2</sup>, cette première fenêtre a permis la découverte de plusieurs maçonneries, parfois épierrées, associées à des sols ou des remblais d'apprêt. L'extrémité ouest de la tranchée a surtout révélé la présence de la rue H (US 101). D'ouest en est, les vestiges apparaissent à une profondeur oscillant entre 0,30 et 0,50 m par rapport à la surface actuelle du terrain (**fig. 5**).

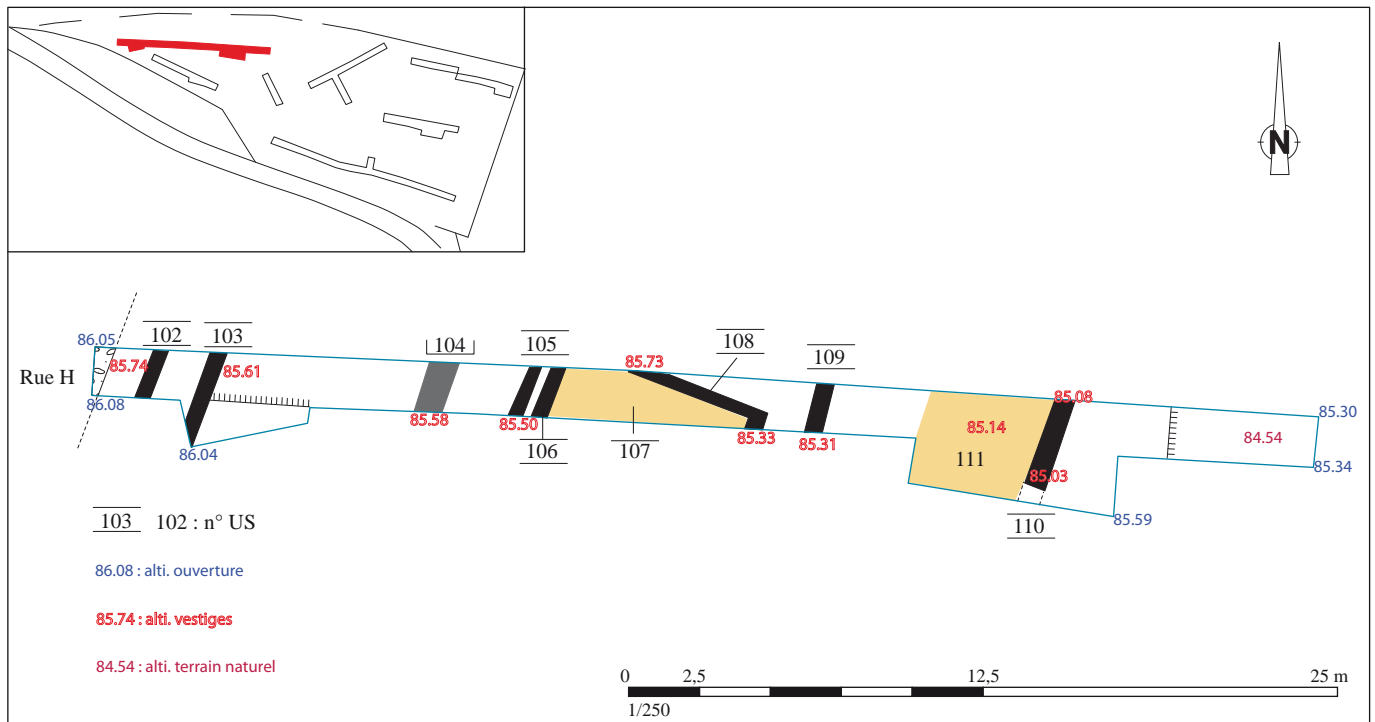


Fig. 5 : Plan simplifié des vestiges de la tranchée 1 (Dao R. Ferrette-Inrap).

Compte tenu de l'implantation de la base vie de l'équipe, seule la bordure orientale du *cardo* a été dégagée sur une bande de 30 cm. Pour cette raison, l'orientation du tronçon n'est pas assurée. Le seul niveau de circulation observé est composé d'un agglomérat compacté de pierres de petite taille et émoussées.

Un mètre à l'est de cet axe, deux maçonneries parallèles et écartées de 1,40m, ont été rencontrées. La première, M. 102, est une fondation de blocs de micaschiste détruite sur son extrémité nord et large de 0,50 m. La seconde, M. 103, conserve encore au moins une assise appareillée (fondation) en matériau similaire et large de 0,60 m. Elle est bordée sur sa frange ouest par une ligne de pierres qui n'est pas interprétée (**cliché 1**). A l'opposé, elle délimite un remblai argileux de couleur jaune dont la surface comporte de nombreux fragments de tuiles (remblai de démolition de parois en terre ?). Cette maçonnerie est scellée par une couche de terre brune qui a livré un denier fourré de Trajan (*infra* 3.2).

Ces deux murs, certainement contemporains, peuvent délimiter un espace de circulation le long de la rue H. L'hypothèse d'une galerie portique semble cependant à exclure compte tenu du faible écartement. En outre, l'espace entre le *cardo* et M. 102 peut désigner l'emplacement d'un fossé bordier ou d'un caniveau non étudié dans le cadre de l'intervention.



**Cliché 1** : Fondation M. 103 vue depuis le nord (R. Ferrette-Inrap, inv. 5391).

A l'est de M. 102 et M. 103, une possible tranchée de récupération d'un mur a été observée. Elle prend l'aspect d'une bande brunâtre rectiligne, comportant en surface des fragments de tuiles et de la pierraille (US 104).

Les maçonneries 105 et 106 sont parallèles et adoptent une orientation nord-est/sud-ouest. Fortement arasées, seuls subsistent leurs radiers. M. 105 est composé surtout de blocs de granite, certains évoquant des moellons, assemblés à des éclats de terre cuite architecturale ou du micaschiste. Le soubassement M. 106 s'individualise par l'absence de granite et la présence importante d'éléments en quartzite (**cliché 2**). L'utilisation de matériaux différents et la proximité de ces deux maçonneries indiquent à l'évidence deux phases de construction dont la succession reste inconnue. Elles apparaissent en outre à une cote identique (85,50 m), soulignant l'arasement des vestiges. M. 106 semble contenir à l'est le radier d'un sol mal conservé (US 107). La synchronie de ces deux éléments reste toutefois incertaine, compte tenu de l'état de conservation de M. 106. L'US 107 est constituée de pierres de quartzite anguleuses et de couleur blanche. Ponctuellement, un cailloutis damé d'arène granitique correspond au lambeau du de circulation. Il n'est toutefois pas possible de préciser s'il s'agit d'un niveau d'une pièce ou d'un espace extérieur. Au nord, le radier 107 est limité par la maçonnerie M. 108 qui comporte au sud une amorce de retour. Il s'agit d'une maçonnerie appareillée, sans trace de mortier, composée de blocs de micaschiste et large à son sommet de 0,45 m. Ce mur pourrait être contemporain de M. 109 qui offre un agencement assez proche. Large également de 0,45 m, il est réalisé à l'aide de blocs de granite et de micaschiste.

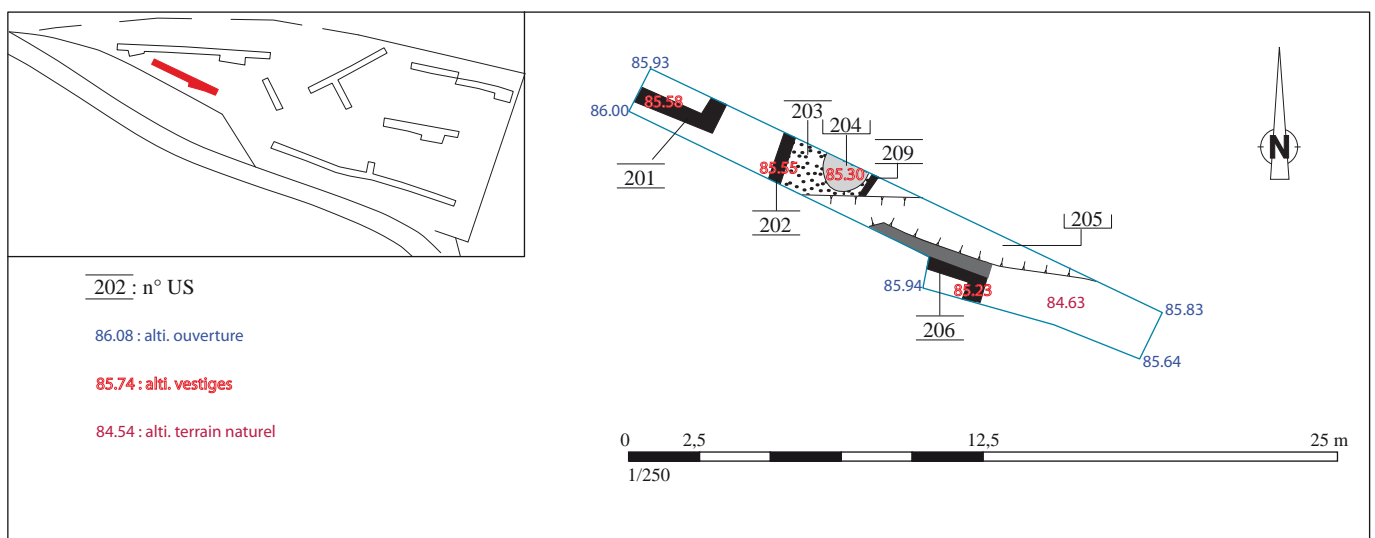
Le dernier mur reconnu, M. 110, présente un appareillage de micaschiste qui coiffe un radier de quartzite. Large de 0,65 m, des traces de mortier pulvérulent ont été observées dans un creusement qui évoque une récupération ponctuelle de cette construction. Il limite sur son côté ouest une couche de blocs de micaschiste assez mal conservée (US 111). La nature de cet empiérement est discutable : radier de sol ou simple rejet d'une activité de récupération. A l'est de M. 110, aucune trace significative d'occupation n'a été retrouvée. La largeur de celui-ci plaide d'ailleurs en faveur d'un mur porteur fermant l'un des côtés d'un bâtiment.



**Cliché 2 :** Fondations M. 105 et M. 106 vues depuis le nord-est (R. Ferrette-Inrap, inv. 5392).

### 2.3 Les vestiges de la tranchée 2

Implantée au sud du sondage 1, la tranchée 2 a révélé l'existence de plusieurs maçonneries, d'un sol et d'un puits. Malgré la proximité des deux fenêtres, il est difficile esquisser une correspondance entre les différents limites perçues. Une partie des vestiges antiques a en outre été détruite par le passage du fossé moderne 205. La profondeur d'enfouissement des vestiges est légèrement plus importante et s'établit d'ouest en est entre 0,40 et 0,70 m (**fig. 6**).



**Fig. 6 :** Plan simplifié des vestiges de la tranchée 2 (Dao R. Ferrette-Inrap).

La première maçonnerie rencontrée, M. 201, est un radier de blocs de quartzite anguleux qui semble comporter un retour en direction du nord-est. Ce dernier pourrait correspondre au mur M. 105 du sondage 1. M. 210 offre en un endroit quelques tuiles posées à plat qui évoquent un lit de réglage. Au nord, des concentrations de pierres et de fragments de terre cuite architecturale semblent désigner un remblai de démolition (**cliché 3**). Le nettoyage de M. 201 a permis de recueillir deux tessons d'une amphore Gauloise 3 ou 5 de Narbonnaise qui n'est pas antérieure au milieu du Ier siècle ap. J.-C.



**Cliché 3 :** Fondation M. 201 vue depuis l'ouest. Sur la gauche du cliché se devine un probable remblai de démolition (R. Ferrette-Inrap, inv. 5437).

Quatre aménagements certainement contemporains ont ensuite été rencontrés. Le mur M. 202, de direction nord-est/sud-ouest, est une fondation appareillée large de 0,45 m à son arase. Composée principalement de micaschiste, elle contient un sol réalisé en matériau similaire (US 203, **cliché 4**). Ce niveau de circulation, qui comprend des blocs posés à plat et compactés, a été dégagé sur une longueur de 1,20 m. Il est coupé au sud par le fossé moderne 205. Il pourrait être limité à l'est par la maçonnerie 209, qui se limite toutefois à un alignement sommaire de pierres de micaschiste. Un puits (US 204), dont le diamètre est estimé à 1,50 m, fonctionne avec le sol 203. Son comblement de surface est une terre brune avec des tuiles fichées. Des tessons d'une amphore à huile D. 20 de Bétique y ont été prélevés.

Les derniers aménagements antiques observés dans la tranchée concernent une pièce excavée dont un angle a été découvert (M. 206). Cette salle est délimitée par des maçonneries de micaschiste, larges de 0,80 m, et montées au mortier de chaux de couleur jaune. Les appareillages internes comportent un enduit de tuileau épais de 2 cm (**cliché 5**). Ces caractéristiques permettent de poser l'hypothèse d'un hypocauste pouvant appartenir à un petit balnéaire ou, pourquoi pas, à une salle de réception. On ajoutera aussi que M. 206 semblent venir couper un équipement plus ancien, l'US 207, qui n'est pas caractérisé (tranchée de mur démonté d'après des plages de mortier ?). Le passage du fossé moderne 205 l'a en effet perturbé et n'a pas permis de préciser son ampleur et son orientation.

Le nettoyage de ces installations (US 208) a permis de collecter quelques tessons de céramique parmi lesquels figurent deux sigillées de Gaule centrale de la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle/première moitié du III<sup>e</sup> siècle, dont un bord d'assiette Walt. 79/80.

A l'est de M. 206, aucune occupation n'a été rencontrée. Le décapage s'est

poursuivi jusqu'au terrain naturel et n'a révélé qu'une terre brune (US 210) surmontant le paléosol. On mentionnera néanmoins la découverte d'un *Dupondius* ou d'un *as* du Ier ou IIe siècle, et de deux frappes à l'effigie de Tétricus I (271-274 ap. J.-C., *infra* 3.2).



**Cliché 4 :** Vue depuis le sud-ouest du mur M. 202 et du sol 203. A l'arrière plan se devine le puits 204. La trace sombre sur la droite du cliché correspond au fossé moderne 205 (R. Ferrette-Inrap, inv. 5487).



**Cliché 5 :** Vue depuis l'ouest de la maçonnerie 206 et de son enduit de tuileau. Sur la gauche de M. 206 se perçoit l'US 207 coupée par le fossé moderne 205 (R. Ferrette-Inrap, inv. 5422).

#### 2.4 Les vestiges de la tranchée 3

La tranchée 3 adopte une direction nord-est/sud-ouest et comprend une extension sur son flanc sud-est. Elle représente une surface d'ouverture de 51,24 m<sup>2</sup> à l'intérieur de laquelle les vestiges apparaissent à une profondeur variant de 0,60 m à 1 m en moyenne. Ces derniers sont fortement dégradés, mais de nouveau plusieurs états sont à envisager (**fig. 7**).

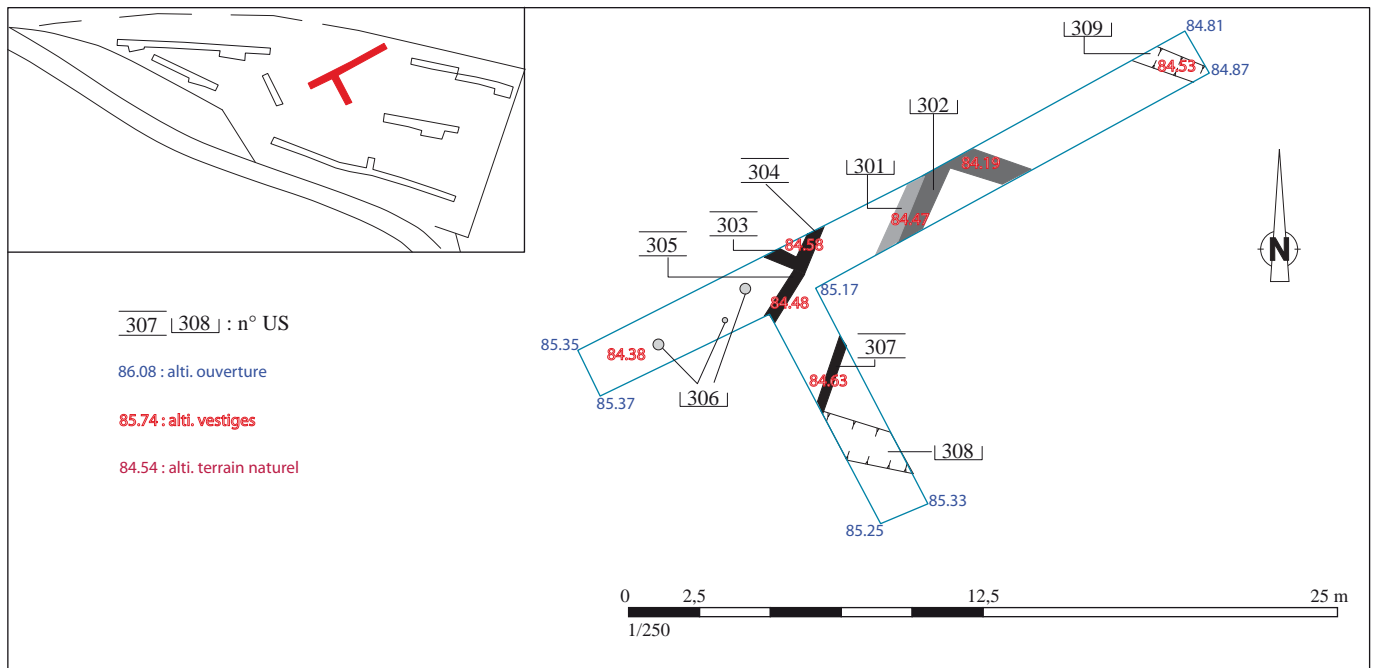


Fig. 7 : Plan simplifié des vestiges de la tranchée 3 (Dao R. Ferrette-Inrap).

On observe tout d'abord, à la hauteur de l'extension, une maçonnerie de direction nord-est/sud-ouest dont il ne reste plus que le radier formé de blocs de quartz blanc (M. 307). Ce dernier, large d'une quarantaine de centimètres, a été coupé par le passage du fossé moderne 308. Les blocs qui le composent forment un alignement régulier et sont disposés à plat pour la plupart (**cliché 6**). Ces caractéristiques semblent désigner plutôt une construction légère de type solin. Cette limite pourrait trouver un prolongement au nord qui serait matérialisé par l'US 301. Celle-ci s'apparente à une tranchée de récupération de 0,50 m de large dont le comblement superficiel est constitué d'une terre argileuse grise parsemée de grains de micaschiste et de granite décomposé.

Le bord est du creusement 301 perce une seconde tranchée (US 302) de direction identique. Large de 0,50 m, l'US 302 comprend un retour vers l'est dont l'envergure est alors de 0,80 m. Le comblement supérieur est un sédiment gris hydromorphe recelant quelques charbons bois. Un sondage, abandonné suite à son inondation, a révélé que le creusement 302 dispose *a priori* de bords droits. Il est donc interprété comme une tranchée de récupération antérieure à l'US 301, dont le comblement a été complètement lessivé en raison de la nature de l'encaissant et des remontés d'eau par capillarité.

Trois dernières maçonneries, sans doute contemporaines, ont été dégagées (M. 303 à 305). Elles sont formées de gros blocs de micaschiste posés à plat dont la mise en œuvre évoque de nouveau des solins enterrés et accueillant une architecture de terre et bois. Leur largeur n'excède pas la quarantaine de centimètres. Le dégagement de M. 304 a amené la découverte d'un *Semis* du Ier siècle (frappe d'Auguste ?, *infra* 3.2).



**Cliché 6** : Le radier M. 307 vue depuis le sud (R. Ferrette-Inrap, inv. 5475).

Les structures en creux comprennent un ensemble de 3 trous poteau dont le diamètre n'excède pas la vingtaine de centimètres. L'un de ces creusements bénéficie d'un calage formé de fragments de tuile fichés dans une terre grise hydromorphe. Ce calage permet d'envisager un poteau dont le diamètre est inférieur à 10 cm (**cliché 7**). L'hypothèse de perches d'échafaudages liées à la construction d'un bâtiment intégrant les murs M. 303 à M. 305 est vraisemblable.



**Cliché 7** : Exemple d'une probable perche d'échafaudage découverte dans la tranchée 3 (R. Ferrette-Inrap, inv. 5477).

Enfin, l'extrémité nord du sondage a révélé la présence d'un fossé est-ouest dont la datation reste inconnue (US 309).

De façon générale, le mobilier céramique est restreint et hors contexte. On mentionnera en particulier un fond d'une sigillée des ateliers du Centre-Ouest de



la Gaule produite entre 90 et 150 de notre ère. Deux dernières monnaies, également hors contexte, ont été retrouvées : un denier d'Hadrien (émission datée de 119-122 ap. J.-C.) et une frappe de Tétricus I (*infra* 3.2).

### 2.5 Les vestiges des tranchées 4 et 5 (fig. 8)

Les vestiges de la tranchée 4 apparaissent à des profondeurs d'enfouissements qui varient entre 20 cm et 0,50 m. Le tronçon de rue nord-sud US 401 est en effet simplement recouvert par la terre végétale, épaisse de 20 cm. Cette portion de voirie n'a pas été décapée dans son intégralité et seul son bord ouest a été reconnu<sup>1</sup>. La dernière surface de roulement est composée d'un cailloutis damé et compact entaillé par une ornière (en pointillé sur la fig. 8). Un tronçon de maçonnerie (M. 402) a été identifié sur le flanc ouest de la chaussée, à une distance de 2,5 m de celle-ci. L'intervalle entre les deux est donc largement suffisant pour accueillir un fossé de bord de rue.

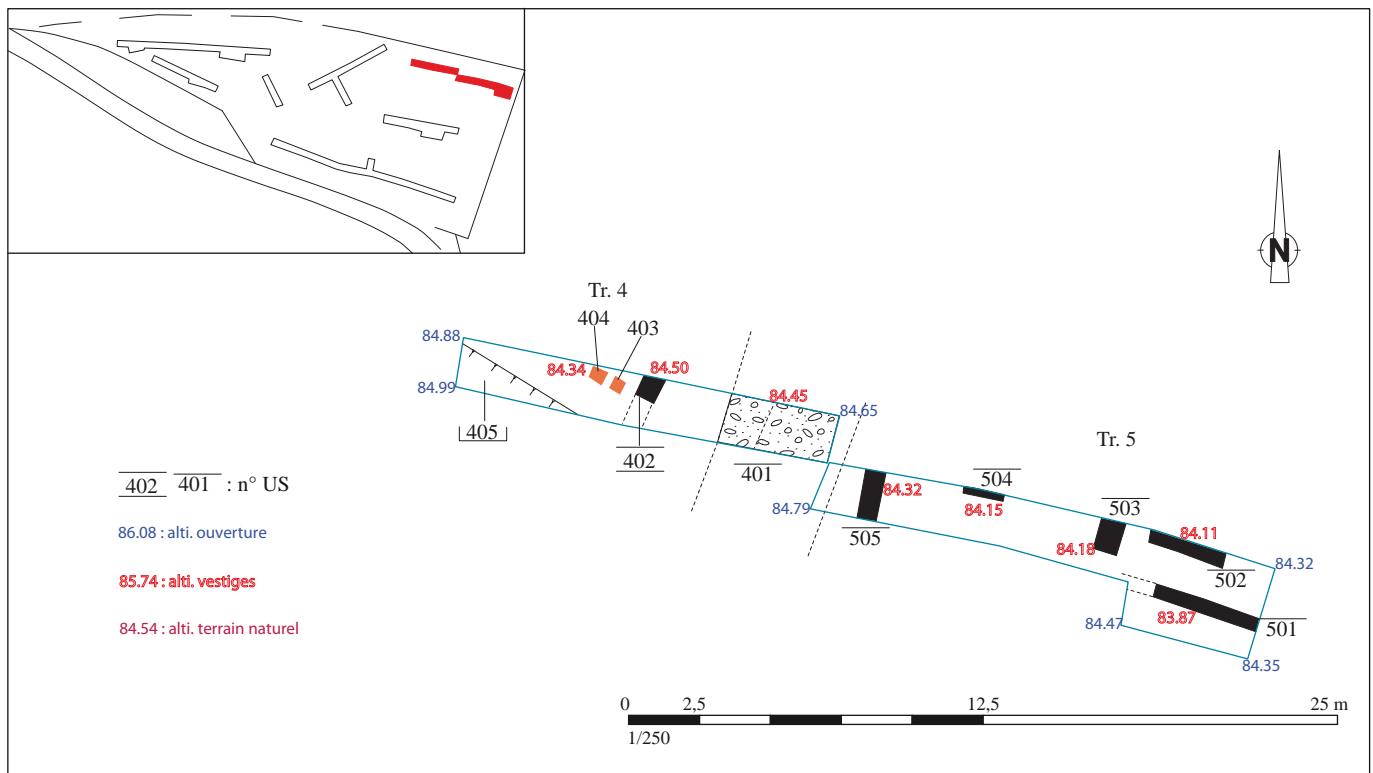


Fig. 8 : Plan simplifié des vestiges des tranchées 4 et 5 (Dao R. Ferrette-Inrap).

M. 402 est une fondation de quartz blanc *a priori* détruite au sud et dont la largeur est estimée à 0,70 m. Deux foyers formés de fragments de tuile posés à plat ont été observés à l'ouest de cette construction (US 403 et 404). Mesurant 0,40 m (est-ouest) par 0,60 m (nord-sud), l'US 403 montre des traces évidentes de chauffe. Ces deux foyers ont aussi pour particularité de s'être affaissés au sud, sans doute en raison de l'existence du fossé 405 dont l'ouverture est peu lisible. De direction est-ouest, seul le bord nord de ce creusement a été repéré. Son comblement est un sédiment argileux lessivé et de couleur grise.

Comme indiqué précédemment, les vestiges de la tranchée 5 n'ont pu être nettoyés. On se contentera donc d'une description générale. Les vestiges sont simplement recouverts par la terre végétale, épaisse d'une vingtaine de

<sup>1</sup> La tranchée 4 a été ouverte à la suite du sondage 5. Les nombreux segments de maçonneries dégagés dans cette dernière et une lecture incertaine des vestiges ont conduit à décaler vers le nord l'emplacement du sondage et donc à réaliser la tranchée 4. L'extrémité ouest de la tranchée 5 n'ayant pas été décapée jusqu'à l'apparition des vestiges, le bord oriental de la rue n'a pas été perçu.

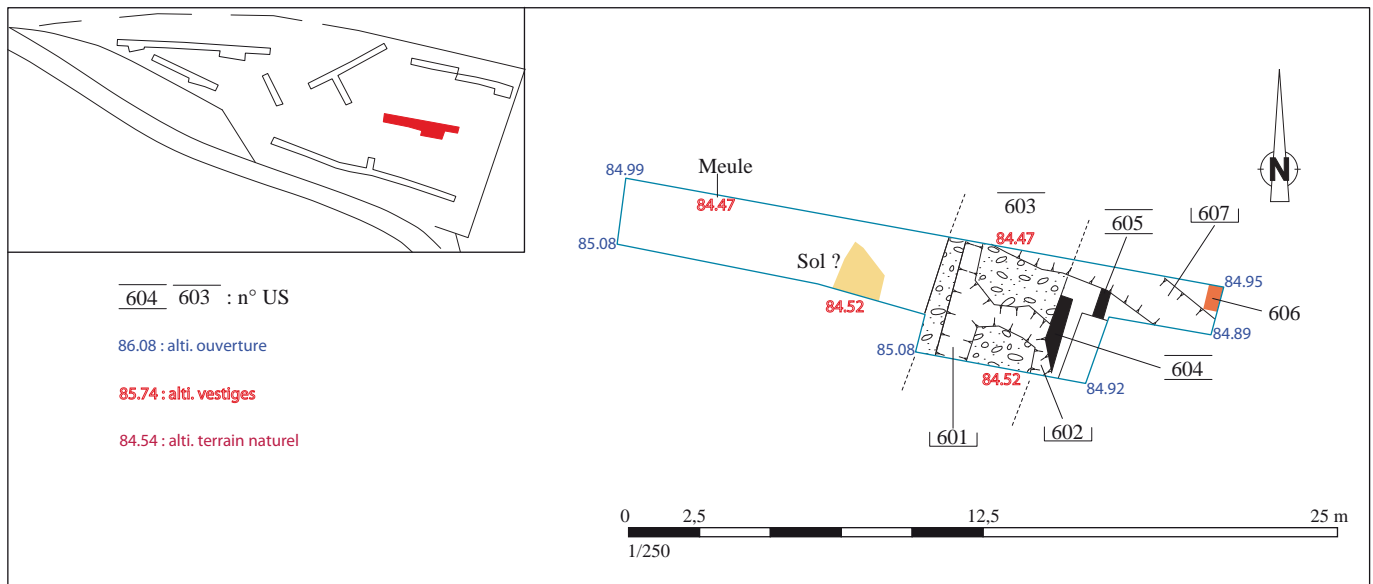
centimètres. La cote d'apparition de la fondation M. 501 est en effet artificielle car, compte tenu de l'implantation du sondage 5, la pelle l'a coupée dans le sens de sa longueur sur une distance de 3,50 m environ. Il faut par conséquent retenir l'idée d'une profondeur d'enfouissement assez faible, proche de 20 cm et n'excédant pas la quarantaine.

Les vestiges rencontrés se résument tous à des segments de maçonneries qui offrent une facture homogène et une mauvaise conservation, puisque seuls subsistent leurs radiers de blocs de quartz blanc.

Le mobilier se résume à un fragment d'amphore régionale à pâte orangée et datable du Ier siècle.

## 2.6 Les vestiges de la tranchée 6

L'implantation du sondage 6 répond à un objectif assez simple qui devait conduire à retrouver la rue reconnue à la hauteur du sondage 4 et à identifier ses occupations périphériques. Une extension a été réalisée au passage de la chaussée afin de fixer le plus précisément possible son orientation. De nouveau, le recouvrement des vestiges est assez faible et n'excède pas 0,50 m, la rue étant scellée par des stériles épais de 0,40/0,45 m (**fig. 9**).



**Fig. 9** : Plan simplifié des vestiges de la tranchée 6 (Dao R. Ferrette-Inrap).

La chaussée 603 présente une envergure d'environ 4 m. Seuls ses derniers états ont été mis en évidence. Elle pourrait donc occuper une emprise plus large, voire avoir connu de légers déplacements, hypothèse accréditée par les aménagements dégagés sur son flanc est. Ce tronçon est également coupé par plusieurs creusements dont le fossé moderne 607 qui traverse d'est en ouest toute l'emprise du diagnostic. Son comblement a livré deux monnaies à la hauteur de ce sondage (*infra* 3.2).

Dans le sens nord-sud, la rue est percée par le fossé 601 qui semble suivre l'orientation de l'axe antique. Large de 0,60 à 1 m, il est comblé d'une terre brune recelant quelques fragments d'ardoise en surface. Un dernier creusement (US 602), offrant un comblement similaire et des bords irréguliers, se greffe sur le précédent et coupe transversalement la voirie avant de s'orienter au sud (**cliché 8**). Le mobilier découvert en surface du comblement de 602 se limite à quelques fragments de sigillées du IIe siècle des ateliers de Gaule centrale et considérés comme résiduels.



**Cliché 8** : La chaussée 603 coupée par les fossés 601 et 602 depuis le nord-ouest. A l'arrière plan se distingue l'aménagement 604 bordant la rue (R. Ferrette-Inrap, inv. 5448).

Deux états d'utilisation de la rue ont été mis en évidence. Le plus ancien est un cailloutis d'arène damé assez compact. Il est recouvert par une couche de petits blocs de quartzite anguleux qui souligne la disparition d'une surface de roulement. Celle-ci pouvait être formée d'une couche de plaquettes de schiste damées, observée seulement sous forme de lambeaux. Un sondage manuel, ouvert à la hauteur du fossé 601, montre que le soubassement de la chaussée est constitué d'un radier de blocs de micaschiste. On ignore cependant s'il s'agit de sa fondation d'origine ou d'une reconstruction globale de l'axe de circulation. Parmi le mobilier recueilli au sommet des niveaux de circulation figurent deux individus en sigillée du Centre de la Gaule : une assiette Curle 15 (v. 140-170 ap. J.-C.) et une assiette Walt. 79 (v. 160-190 ap. J.-C.)

Le bord ouest de la rue apparaît assez rectiligne et doit signaler une limite fiable. Aucun fossé bordier n'a été repéré, ce qui n'exclut pas son existence. Les vestiges rencontrés sur ce flanc ouest se limitent à des sols en cailloutis, à des remblais et à une meule posée à plat. A l'opposé, la chaussée est bordée par un alignement nord-sud de pierres de nature hétérogène (micaschiste, gneiss, quartzite et granite) dont l'interprétation est incertaine (US 604, **cliché 9**). Cet alignement peut correspondre à la fondation légère d'une construction implantée au droit de la rue. Il peut aussi désigner les renforts latéraux d'une bande de roulement totalement érodée. Quoi qu'il en soit, cet aménagement recouvre un état ancien de la voirie qui offre un pendage vers l'est, laissant supposer l'existence d'un fossé bordier entièrement masqué dans lequel serait installée l'US 604. Cet alignement est longé à l'est par une fondation de quartz blanc, dégagée partiellement et coupée par le fossé moderne 607 (US 605). Cet aménagement est interprété comme le soubassement d'une maçonnerie large de 0,45 m (**cliché 9**).

Le dernier élément à mentionner est un lambeau de foyer (US 606) observé sur le côté est de la tranchée 6 et en partie détruit par le passage du creusement 607. Ce foyer se compose de fragments brûlés de terre cuite qui ont pris une teinte noire. Plusieurs éléments rubéfiés et des poches de charbons entourent l'US 606.



**Cliché 9 :** Vue depuis le nord de l'aménagement 604 et de la probable fondation 605 coupés au premier plan par le fossé moderne 607 au comblement brun (R. Ferrette-Inrap, inv. 5451).

### 2.7 Les vestiges de la tranchée 7

La tranchée 7 a été positionnée au plus près d'une haie d'arbres qui se développe parallèlement à la route du Chemin du Ray. Elle est aussi la plus longue puisqu'elle s'étire sur 50 m et couvre une superficie de 91 m<sup>2</sup>. Les vestiges, nombreux et variés (rue, murs, sols puits...), sont fortement perturbés par les racines. Leur recouvrement par les stériles est de nouveau inégal et s'inscrit entre -20 cm/-30 cm (rue nord-sud, portion ouest du sondage) et -0,80 m (portion est) par rapport à la surface actuelle du terrain. Le substrat a été atteint aux deux extrémités et apparaît à une cote de 84,05 m à l'est et 84,46 m à l'ouest (**fig. 10**).

La rue nord-sud US 705 offre une emprise légèrement inférieure à 4 m et un profil transversal bombé. De nouveau, il est probable que son envergure totale n'a pas été mise en évidence. Deux états de fonctionnement ont été reconnus. Le plus ancien est un cailloutis damé de quartz qui forme une aire de circulation propre sans aucune ornière. Ce premier niveau a été observé au centre de l'axe viaire. En effet, il est recouvert sur ses flancs par un rechapage formé de pierres de quartzite très peu émoussées à mesure que l'on se rapproche des bords de la chaussée. Cet aménagement semble désigner une restauration de celle-ci dont le cailloutis de roulement n'est pas conservé. Comme dans la tranchée 6, on retrouve en tout cas deux états de construction (**cliché 10**).

Le mobilier se résume à une monnaie à l'effigie de Claude, issue d'un atelier de faussaires gaulois et dont le prototype est datable des années 41-42 ap. J.-C. (*infra*. 3.2).

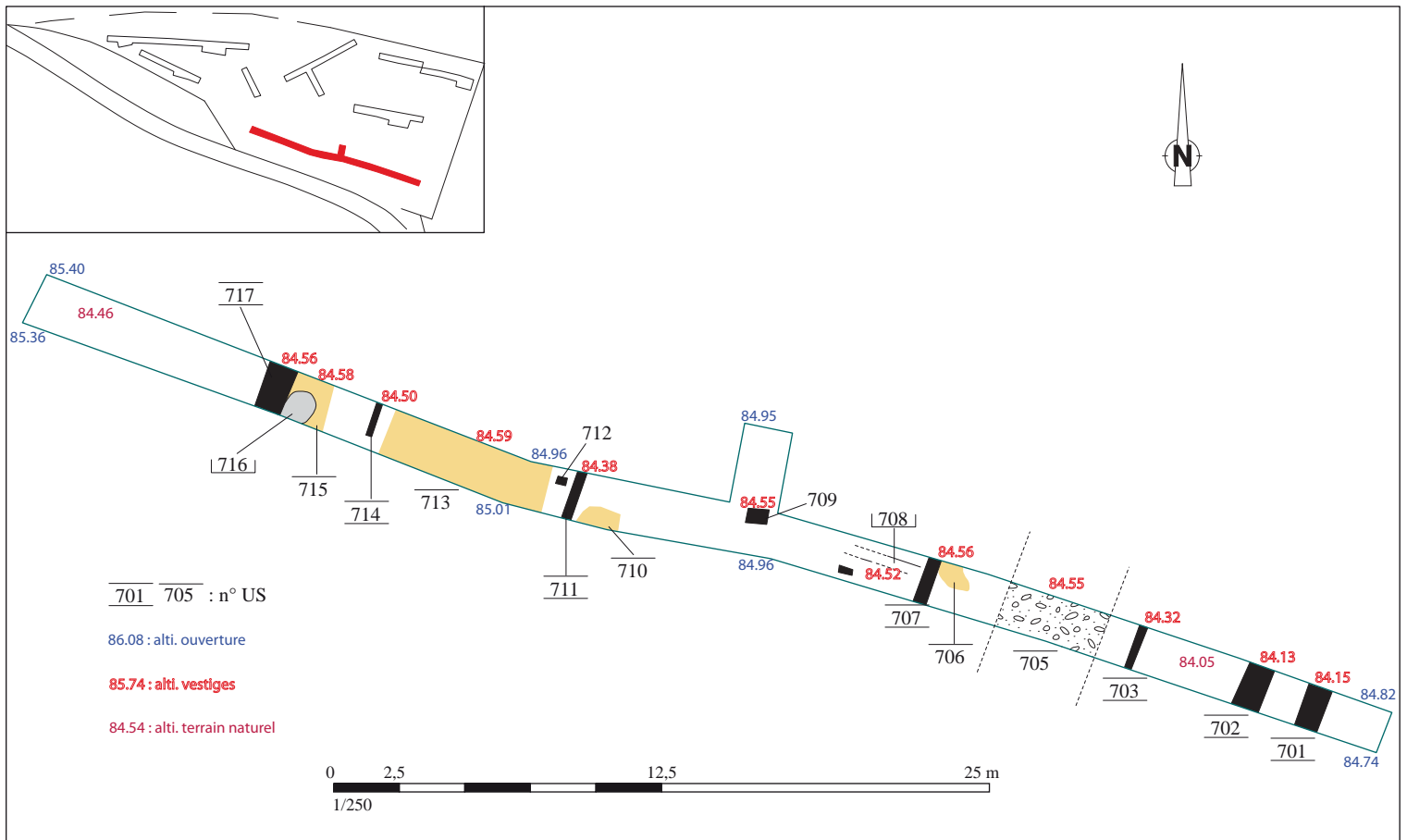


Fig. 10 : Plan simplifié des vestiges de la tranchée 7 (Dao R. Ferrette-Inrap).



Cliché 10 : Vue de la rue 707 depuis le sud. On remarque les deux états de la chaussée et l'absence du plus récent au centre de celle-ci (R. Ferrette-Inrap, inv. 5470).

L'extrémité orientale de la tranchée est occupée par deux maçonneries très dégradées dont il ne reste plus que les radiers (M. 701 et 702). Ces derniers sont distants de 1,30 m et larges de 0,90 m. Ils sont composés de matériaux hétérogènes : quartzite, gneiss, nombreux fragments de tuiles. Le bord de la chaussée est longé quant à lui par un solin constitué de blocs de micaschiste posés à plat et matérialisant le soubassement d'une construction légère large de 0,35 m environ (M. 703, cliché 11). Entre ce solin et le bord est de la rue s'intercale un

aménagement formé de matériaux hétérogènes (quartzite, granite, micaschiste et terre cuite architecturale, US 704). A l'instar de l'US 604, il pourrait s'agir d'une fondation très dégradée d'une construction légère implantée au plus près de la rue. L'hypothèse du comblement supérieur d'un fossé intercalé entre la rue et le solin M. 703 est aussi à prendre en considération (**cliché 11**).



**Cliché 11** : Vue du solin M. 703 et de l'aménagement 704 à l'est de la rue 705 (R. Ferrette-Inrap, inv. 5485).

A l'ouest de la rue, la première maçonnerie rencontrée (M. 707) se trouve à une distance de 2,5 m de celle-ci. Il s'agit d'une fondation nord-sud de micaschiste large de 0,50 m, bordée à l'est par un reste de sol formé de terres cuites architecturales posées à plat (US 706). Sur son flanc ouest se greffe un aménagement singulier et perpendiculaire, l'US 708. Cette dernière s'apparente à un alignement d'imbrices fichées dans une terre brune et dégagées sur une longueur de 1,75 m (**cliché 12**). Au nord de cette ligne s'observe une forte concentration de fragments de terre cuite. L'hypothèse de l'empreinte d'une cloison sur sablière basse est envisageable (**cliché 13**).



**Cliché 12** : Détail depuis le nord de la fondation M. 707. Sur la droite du cliché, l'aménagement 708 (R. Ferrette-Inrap, inv. 5464).



**Cliché 13** : L'aménagement en tuile 708 perpendiculaire au mur M. 707 vu depuis l'ouest (R. Ferrette-Inrap, inv. 5462).

D'autres aménagements en tuiles ont aussi été repérés à l'image des US 709 et 712 qui évoquent des supports de pilier. Des lambeaux de sols sont conservés au nord du premier, à la hauteur de la petite extension de la tranchée 7. Le second jouxte une fondation de quartzite large de 0,50 m qui matérialise l'emplacement d'un mur (M. 711). A l'est de celui-ci, un lambeau de sol de plaquettes de schiste a été reconnu (US 710).

Le sol 713 a quant à lui été dégagé sur une distance de près de 7 m. Il est constitué d'un radier de micaschiste compacté sur lequel est installée une couche d'éclats de terre cuite architecturale, marquant le véritable niveau de circulation. A l'est, il semble s'interrompre avant la fondation M. 711. A l'opposé, l'arrêt du sol 713 se produit une cinquantaine de centimètres avant un aménagement linéaire en tuile (US. 714, **cliché 14**). De nouveau, l'hypothèse d'une assise de réglage d'une sablière basse est plausible.

Les derniers aménagements retrouvés à l'ouest de l'US 714 consistent tout d'abord en une fondation de blocs de micaschiste désignant un mur (M. 717). Si le flanc ouest de celui-ci est assez net, ce n'est pas le cas de son côté oriental qui semble masqué par un radier de pierres de micaschiste et de granite (US 715). En outre, un puits semble venir s'appuyer contre cette maçonnerie (US 716, **clichés 15 et 16**). Ce puits est aussi délimité par le radier 715 qui correspondrait alors au soubassement d'un sol extérieur.



**Cliché 14** : Vue depuis le nord de l'arrêt du sol 713 et de l'aménagement en tuiles 714 (R. Ferrette-Inrap, inv. 5481).



**Cliché 15** : Vue du flanc ouest de M. 717 recouvert par un empierrement. En retrait, le puits 716 et le radier 715 (R. Ferrette-Inrap, inv. 5460).



**Cliché 16** : Vue depuis le nord du puits 716 et du radier 715 (R. Ferrette-Inrap, inv. 5459).

### 2.8 Les vestiges de la tranchée 8

Ce dernier sondage n'a pas révélé de vestiges significatifs. Le fossé moderne séparant les deux parcelles a été intercepté (US 801). Au sud de celui-ci, quelques pierres pouvant correspondre à un mur léger très dégradé ont été observées à 1 m sous la surface actuelle (**fig. 11**, US 802).



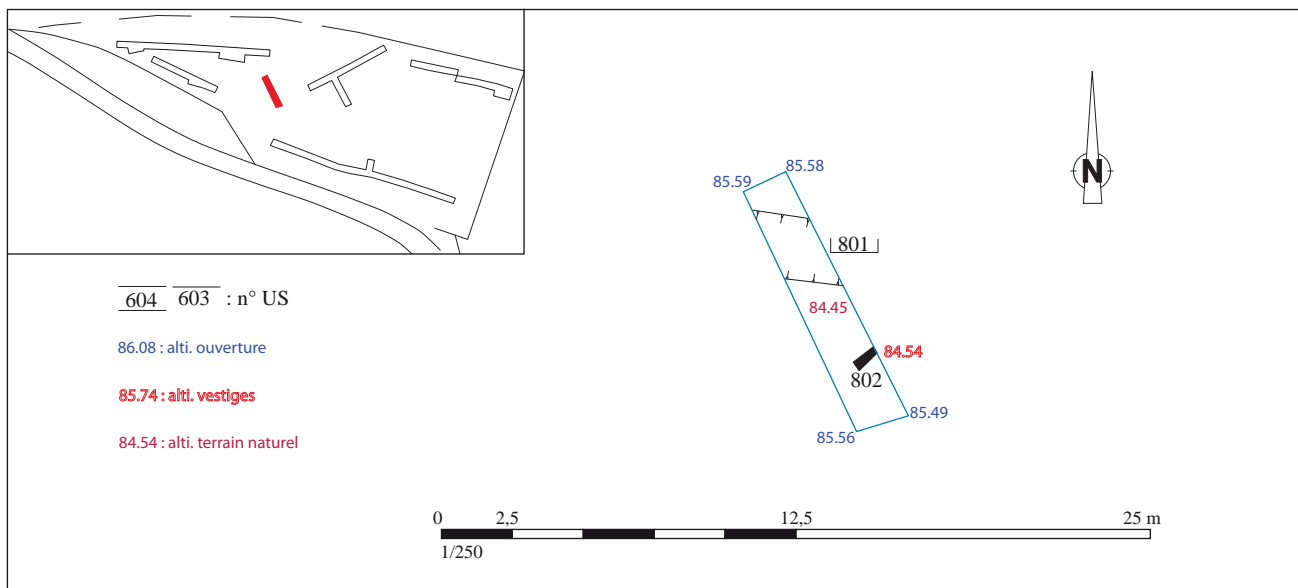


Fig. 11 : Plan simplifié des vestiges de la tranchée 8 (Dao R. Ferrette-Inrap).

### 3. Etude du mobilier archéologique

#### 3.1 La céramique et l'*instrumentum*

Par Laure Simon avec la collaboration de Richard Delage

##### 3.1.1 Données générales

Au travers d'un modeste lot de mobilier, ce site montre une occupation qui concerne les I<sup>er</sup>, II<sup>e</sup> s. et début du III<sup>e</sup> s. de notre ère.

L'essentiel des éléments datants semble se situer au courant du II<sup>e</sup> s., plutôt dans sa deuxième moitié. En témoignent la faible proportion d'éléments caractéristiques du début du Haut-Empire (notamment *terra nigra*, amphores de Tarraconaise), la bonne représentation de vaisselle importée de la période concernée (sigillée du Centre-Ouest et surtout du Centre de la Gaule), ainsi que certaines formes représentatives en céramique régionale. Les éléments les plus récents (sigillée du Centre de la Gaule) se rapportent à la fin du II<sup>e</sup>-premier tiers du III<sup>e</sup> s.

Dans ce lot de 43 tessons, on soulignera la bonne proportion de vaisselle importée (11 fragments de sigillée, surtout du Centre Gaule) et des amphores (10 fragments, surtout du sud de l'Espagne), qui témoignent d'un bon niveau de consommation de produits extra-régionaux.

Le mobilier non céramique est très réduit : un tesson de verre, quelques éléments en fer, alliage cuivreux et plomb, des ossements d'animaux.

##### 3.1.2 Présentation par contexte (fig. 12)<sup>1</sup>

Tr. 1 US 112

Le mobilier comprend deux tessons de céramique commune sombre et un fond de bouteille ou pot en verre à base moulée (3 cercles sont visibles) (milieu I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> s.) (\*).

Tr. 1 niveau d'installation des murs les plus à l'ouest  
1 plaque en alliage cuivreux

Tr. 1 HS

Un fragment de récipient alliage cuivreux (bord éversé à extrémité arrondie).

Tr. 2 nettoyage US 201

Deux tessons de panse d'amphore Gauloise 3-5 de Narbonnaise (à partir des années 50/60).

Tr. 2 US 204

Des tessons de panse d'amphore à huile Dr. 20 de Bétique.

Tr. 2 PM 208

Le mobilier d'importation se compose de sigillée du Centre de la Gaule : un fragment de forme indéterminée (v. 160-190) et un bord d'assiette Walt. 79 (v. 180-240) (\*); on compte également 2 fragments d'amphore vinicole Gauloise 3-5 de Narbonnaise. La céramique régionale est représentée par des pots en céramique commune sombre (\*).

<sup>1</sup> Les éléments représentés sont signalés par un (\*).

Des restes de faune sont encore attestés.

#### Tr. 3 HS

La céramique comprend un fond de sigillée du Centre-Ouest de la Gaule (v. 90-150), un bord de mortier en céramique commune claire, vraisemblablement de Coulanges (\*), des tessons de panse de céramique commune claire et commune sombre, un tesson d'amphore à huile Dr. 20 de Bétique.

Fer : 2 objets oxydés indéterminés.

#### Tr. 4 décapage 401

Le mobilier est varié : un bord d'assiette du Service A en sigillée du Centre-Ouest de la Gaule (\*) (v. 90-150), un tesson de *terra nigra* (I<sup>er</sup> s.), un tesson de céramique commune claire, un fragment d'anse d'amphore vinaire Pasc. 1 de Tarraconaise (fin du I<sup>er</sup> s. BC-aux années 40 AD).

#### Tr. 5 HS

Un fond d'amphore régionale à pâte orangée (I<sup>er</sup> s.).

Une rouelle en plomb.

#### Tr. 6 US 201

Un tesson de panse de *terra nigra* (I<sup>er</sup> s.).

#### Tr. 6 US 601

Un clou en fer.

#### Tr. 6 US 602

La céramique se résume à trois individus en sigillée du Centre de la Gaule : un fond d'assiette de forme indéterminée qui porte une estampille Atiliani.[...] (v. 140-150) (\*), tandis que deux individus sont plus récents (v. 160-190), un mortier Curle 21 et un bol Drag. 37.

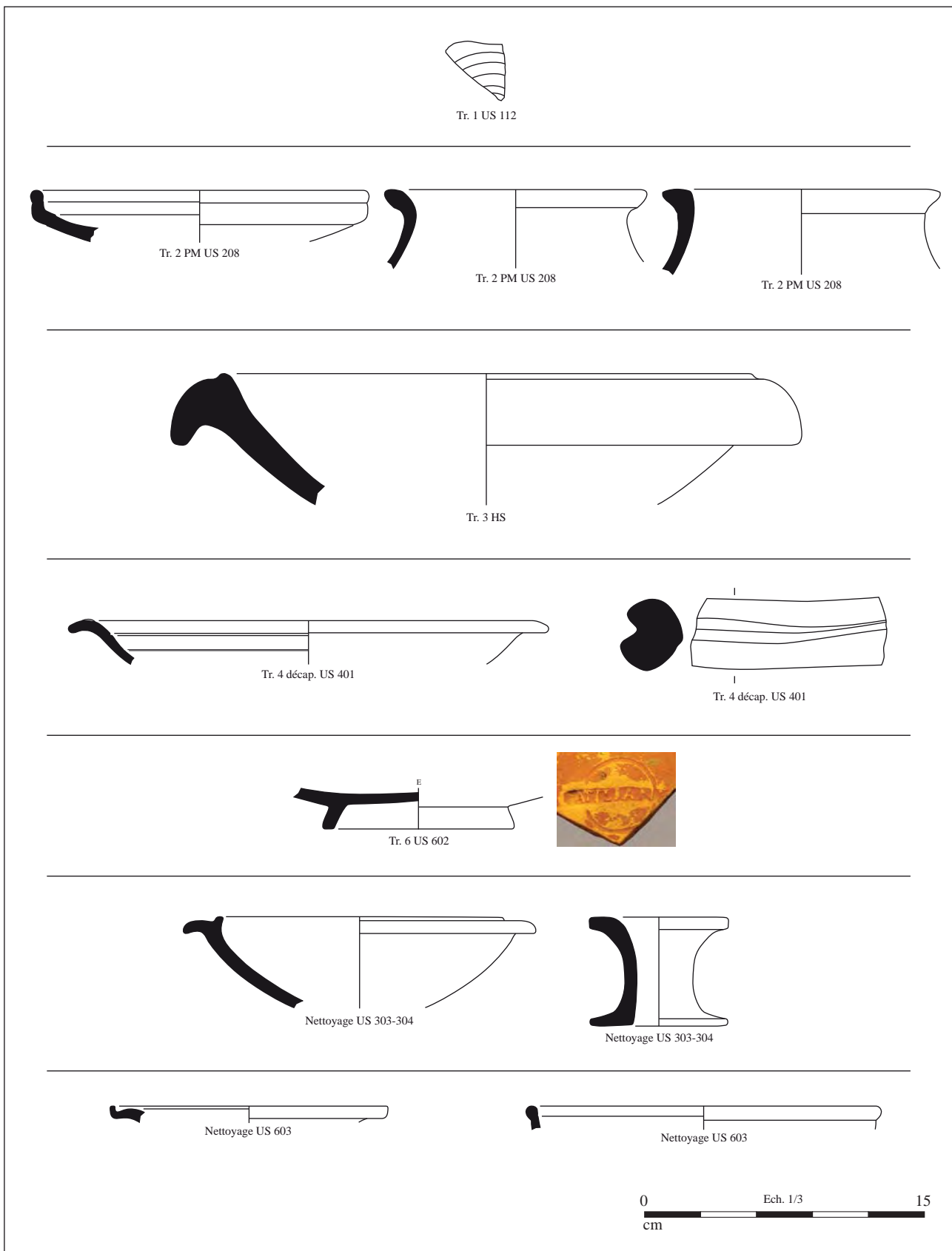
#### Nettoyage 303 et 304

Le mobilier se compose d'un tesson de sigillée du Sud de la Gaule, pôle de La Graufesenque (v. 50-80), une coupe en *terra nigra* Menez 118 (deuxième tiers du I<sup>er</sup> s.) (\*), de la céramique commune sombre et un objet tourné en forme de bobine à pâte sombre (\*).

#### Nettoyage 603

On recense deux individus en sigillée du Centre de la Gaule : une assiette Curle 15 (v. 140-170) (\*) et une assiette Walt. 79 (v. 160-190) (\*).

Ils sont associés à un tesson de céramique commune claire et 2 tessons d'amphore à huile Dr. 20 de Bétique.



Corseul (22), Chemin du Ray, diagnostic 2012 - Relevés, DAO et photo L. Simon / Inrap.

**Fig. 12 :** Verre de la Tr. 1 ; Céramique de la Tr. 2 (sigillée, céramique commune sombre) ; Céramique de la Tr. 3 (céramique commune claire) ; Céramique de la Tr. 4 (sigillée, amphore) ; Céramique de la Tr. 6 (sigillée) ; Céramique des US 303-304 (terra nigra, commune sombre) ; Céramique de l'US 603 (sigillée).

### 3.2 Les monnaies

#### Par P.A. Besombes, SRA Bretagne

Poids des monnaies en grammes, orientation du coin de revers par rapport au cadran horaire et module du flan, du plus petit au plus grand, en millimètres (pour les imitations).

Degré d'usure et de corrosion des monnaies d'après les classes établies par l'Inventaire des trouvailles monétaires suisses (*Bulletin ITMS*, 2, 1995, p. 1-25) :

U 0 indéterminé	C 0 indéterminé
U 1 non à peu usé	C 1 non à peu corrodé
U 2 légèrement usé	C 2 légèrement corrodé
U 3 usé	C 3 corrodé
U 4 fortement usé	C 4 fortement corrodé
U 5 fruste	C 5 entièrement corrodé.

Tr. 1, US. 103.

Trajan (98-117).

Denier (fourré).

Tête laurée à droite.

COS V P P SPQR [ ; *Roma* debout à droite tenant une Victoire et une haste. (2,66 g. ; 6 h. ; 17,2/18 mm). U 3 ; C 2.

RIC II 115, Rome 107-111 pour le prototype ; atelier de faussaires.

Tr. 2, US. 210

Empereur indéterminé du I-IIe siècle.

*Dupondius* ou as.

Illisible. Monnaie tordue et en partie cisailée.

(8,63 g. ; - ; 26 mm). U 5 ; C 2.

Tétricus I (271-274).

Imitations d'antoniniens.

- Type *Hilaritas*. (1,29 g. ; 5 h ; 11,1/12,4 mm). Période 275-283.
- Type indéterminé. (0,93 g. ; - ; 11/12,7 mm). Période 275-283.

Tr. 3, M. 304

Empereur indéterminé du Ier siècle (Auguste ?)

*Semis*.

Tête à droite.

Illisible.

(2,02 g. ; - ; 16,1/19 mm) U 0 ; C 5.

Tr. 3, hors stratigraphie.

Hadrien (117-138)

Denier.

IMP CAESAR TRAIAN HADRIANVS AVG buste lauré à droite, draperie sur l'épaule gauche.

P M TR P COS III Fortuna debout à gauche tenant un gouvernail et une corne d'abondance ; à droite une colonne.

(3,09 g. ; 6 h ; 18,3/19,7 mm). U 2 ; C 3.

RIC III 85, Rome 119-122.

Tétricus I (271-274) ?

Antoninien.

Tête barbue à droite.

Illisible.

(0,79 g. ; - ; 16,5/17,1 mm). U 0 ; C 5.

Monnaie officielle ou imitation de bonne qualité (fin du règne).

Fragment de récipient (?) en alliage cuivreux.

Tr. 6, US 607.

Louis XIII (1610-1643) ?

Module d'un double tournois.

(2,27 g. ; - ; 21,2 mm). U ; C 5.

Louis XIV (1643-1710) ?

Module d'un liard.

(1,12 g. ; - ; 23,5 mm). U 5 ; C 3.

Tr. 7, US 705.

Claude I (41-54).

*Dupondius.*

TI CLAVDIVS [ tête nue à gauche.

CERES [ Cérés assise à gauche tenant des épis de blé et une orche.

(9,3 g. ; 6 h. ; 26/27 mm). U 3 ; C 2.

RIC I<sup>2</sup> 94, Rome 41-42 pour le prototype ; atelier de faussaires gaulois.

Tr. 7, hors stratigraphie.

Monnaie en billon du XV-XVIe siècles ?

Illisible.

(0,96 g. ; - ; 16,2 mm). U ; C 5.

Jeton (?) du XV-XVIe siècles ?

Illisible.

(1,95 g. ; - ; 24,2 mm). U 5 ; C 5.

## 4 Synthèse et conclusions

### 4.1 Les vestiges au sein de la trame antique de Corseul

Toutes les tranchées, à l'exception de la huitième ont livré des vestiges intéressants de l'époque gallo-romaine. Ces derniers apparaissent à plusieurs égards assez dégradés. Ainsi, les derniers niveaux de roulement de la rue nord-sud rencontrée à l'est de l'emprise sondée ne semblent pas conservés. La proximité de certains murs, bénéficiant d'une orientation similaire, traduit certainement l'existence de plusieurs phases de construction qui apparaissent à la même altitude. Ce point serait confirmé par la mise en œuvre de matériaux différents concernant les soubassements repérés dans les tranchées 1 et 2 notamment.

Le report des principales découvertes sur le plan de ce secteur de la ville antique montre un décalage flagrant entre la trajectoire supposée de la rue H et la chaussée rencontrée sur le terrain. En effet, une maçonnerie de la tranchée 1 se trouve à l'emplacement de la projection du *cardo* H, impliquant certainement un tracé restitué légèrement erroné (**fig. 13**). Ce mauvais report, déjà constaté lors du diagnostic opéré en 2002 sur le site de L'École (Chevet 2002, p. 28), est sans doute la conséquence d'un calage imprécis du cliché aérien disponible, seul document qui autorise une projection du parcours du *cardo* H<sup>1</sup>. Le même cas de figure se produit semble-t-il avec les rues est-ouest 2 et 3. La première, retrouvée dans les sondages 7 et 8 de l'opération de 2002, est ainsi décalée de 2,30 m par rapport à la trame théorique de la ville antique (Chevet 2002, p. 27).

Ce report a néanmoins le mérite de montrer une densité de vestiges assez importante à l'échelle du quartier. C'est le cas en particulier aux abords de la rue nord-sud H dont la façade pourrait être en grande partie, voire entièrement lotie, d'après les découvertes réalisées lors des survols aériens (**fig. 13**). À l'est, un constat identique s'impose à propos des découvertes effectuées aux abords du second *cardo*. Ce dernier réduit la superficie envisagée de l'îlot du Chemin de la Chênaie, à moins de considérer qu'il s'agit d'une rue secondaire assurant une desserte interne. Les segments de murs découverts à l'est de ce second *cardo*, à la hauteur des tranchées 5 à 7, montrent en tout cas une densité importante du bâti. Le centre de la zone sondée, en périphérie de la tranchée 8, souligne *a priori* une absence d'occupation. Une limite forte, matérialisée par la maçonnerie la plus à l'ouest du sondage 7 et par un soubassement nord-sud de la tranchée 3, semble en effet fermer la zone bâtie. L'hypothèse de l'existence de jardins ou de cours à l'ouest de cette limite et se développant jusqu'à la hauteur d'un mur du sondage 1 est recevable. Elle soulignerait une organisation assez classique et déjà reconnue sur Corseul qui veut que seuls les abords des rues sont parfois densément construits<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Le fond de plan utilisé dans le cadre de ce RFO est celui publié dans la CAG 22 p. 105, fig. 64. Il n'existe en effet aucun document informatique positionnant les vestiges antiques de Corseul sur un fond cadastral. Il est d'ailleurs à noter que le parcellaire de cette figure de la CAG révèle des discordances avec le cadastre informatisé de la commune et disponible au SRA Bretagne. On peut alors envisager que l'utilisation de fonds cadastraux de différentes années est aussi une source d'erreur, les tracés des limites de parcelles et surtout des rues actuelles pouvant être modifiés d'un document à l'autre.

<sup>2</sup> Quartier nord de Monterfil II d'après des sondages conduits en 1997, fouille du 40 rue de l'Arguenon effectuée en 2012.

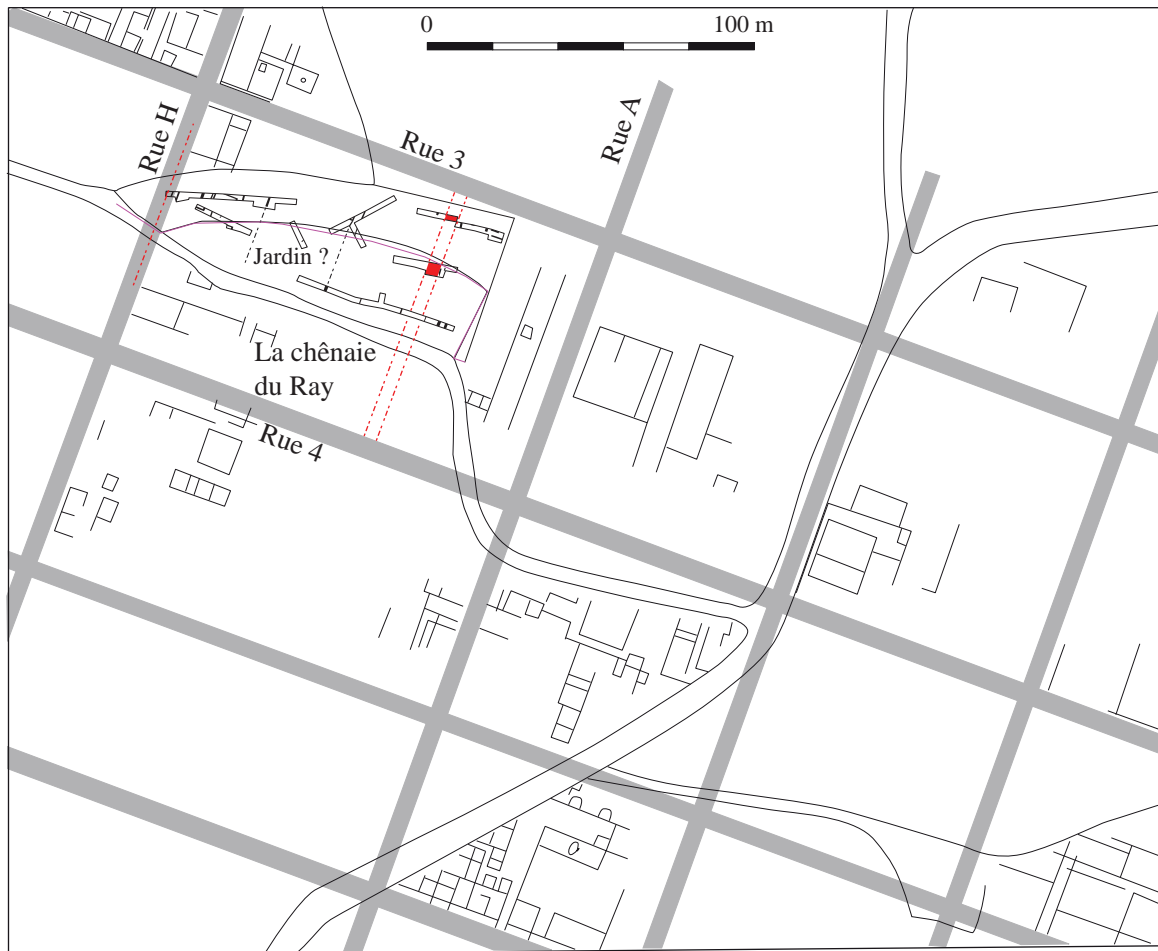


Fig. 13 : Report des vestiges rencontrés sur le plan de la ville antique (Dao R. Ferrette, d'après Bizien et al. 2002).

#### 4.2 Le statut du *cardo* et son impact sur l'organisation de la ville antique

La rue nord-sud retrouvée au sein de l'îlot de La Chénaie se caractérise par une largeur proche de 4 m qui pourrait laisser croire à un axe secondaire destiné à desservir l'intérieur du quartier. Cependant, cette envergure est dans la norme des *cardines* abordées en fouille. La chaussée A, dont la structure était complètement démontée sur le site de Monterfil II, se poursuit au moins jusqu'à la hauteur du Cabinet Médical où elle affiche alors une largeur de 3,50 m (Bizien-Jaglin et al. 2002, p. 82). La rue B a été étudiée seulement dans le cadre de la fouille programmée de Monterfil II. Très dégradée, sa largeur est estimée à 3,50 m, fossés bordiers non compris (Bizien-Jaglin et al. 2002, p. 82-83). On peut également citer l'unique tronçon de la rue C, étudié par F. Fichet de Clairfontaine en 1984 lors de l'opération de sauvetage de Monterfil I. Cet axe dispose de nouveau d'une largeur maximale de 3,60 m au sud de la rue decumane n° 4 (Bizien-Jaglin et al. 2002, p. 83). Seul le *cardo* I, dégagé sur le site de la Salle-des-Fêtes, offre une dimension légèrement supérieure et de l'ordre de 4,20 m (Bizien-Jaglin et al. 2002, p. 83-84).

En conclusion, cette dimension, conforme aux chaussées nord-sud de Corseul, et la reconnaissance d'au moins 2 états de construction plaident pour un axe important de la ville antique.

Le report de ce segment de *cardo* sur le plan de la trame viaire démontre d'ailleurs très clairement qu'il doit se prolonger vers le sud, bien au-delà du quartier de La Chénaie du Ray (fig. 14). Son tracé concorde avec celui de l'axe G, repéré en 1994 lors d'une intervention de sauvetage à la hauteur du lotissement du Val de Gravel (Kerébel 1995 ; 1995a). Dégagée seulement sur quelques mètres de longueur, la structure de cette rue G était très dégradée et de mauvaise qualité.



Elle était bordée à l'est par un petit édifice utilisant des blocs architecturaux en réemploi. Cet axe, dont on estime l'emprise à 3,60 m, n'a jamais été perçu lors de survols aériens et l'hypothèse d'une desserte interne d'un quartier a été proposée (Bizien-Jaglin et al. 2002, p. 83)<sup>3</sup>.

Le diagnostic réalisé au Chemin du Ray démontre sans difficulté que cette théorie doit être abandonnée et que la rue G traverserait toute la ville antique. Son absence sur les clichés aériens s'explique aisément. Au sud de l'emprise du diagnostic, son tracé théorique est masqué en partie par la haie de sapins qui longe l'actuel terrain des sports. C'est pourquoi, son croisement avec la rue decumane 3 n'a pu être aperçu. Le *cardo* G traverse ensuite des jardins, puis l'un des secteurs les plus urbanisés de Corseul. D'après la projection de son tracé, il passerait à l'est de l'église construite au XIXe siècle. Or, ce monument se situe à l'emplacement d'une église plus ancienne, dont l'orientation était conforme à la trame viarie antique (Kerébel 2001, p. 235, fig. 161). On perd finalement son tracé à la hauteur du lotissement du Val-de-Gravel.



Fig. 14 : Projection du tracé de la rue G à l'intérieur de la ville antique (Dao R. Ferrette-Inrap, d'après Kerébel 2001, fig. 158, p. 223).

Une première conséquence de la restitution de son parcours à travers la ville antique impose de considérer que les quartiers situés entre la rue H et la rue A sont traversés par cet axe. Ceux-ci ne mesurent donc pas 140 m d'est en ouest, comme énoncé en 2001 (Kerébel 2001, p. 225). Il faut plutôt restituer entre les rue H et G des quartiers de 83 m de long et à l'est de l'axe G des îlots beaucoup plus petits, mesurant intérieurement moins de 50 m. Cette hypothèse a d'ailleurs été envisagée timidement par H. Kerébel en 2001 mais, à l'époque, aucun argument concret ne venait l'étayer (Kerébel 2001, p. 225).

L'impact majeur concernerait cependant la composition monumentale découverte en 2002, à l'occasion du diagnostic de l'Ecole (Chevet 2002), composition

<sup>3</sup> Calcul effectué à partir du plan de fouille du rapport de 1994 (Kerébel 1994).

considérée aujourd'hui comme le *forum* de *Fanum Martis* (Chevet et al. 2009, p. 138-140). Le tracé restitué de la rue G tend à prouver que cette dernière pourrait limiter le centre civique de la *civitas* sur son côté est. On rejettera en effet l'idée que le *forum* barre la rue G, à l'image du *cardo* H (Chevet et al., 2009 p. 135), en raison de projections métriques et d'une organisation très cohérente. La restitution du tracé de la rue G au sein de la ville antique démontre que le *forum* devrait s'étendre d'ouest en est sur une longueur de 166 m qui ne prend en compte l'emprise des axes nord-sud (fig. 15). Cette longueur équivaut, en *pes monetalis* (0,296 m), à 560 pieds, c'est-à-dire 2 fois l'emprise de la façade du quartier central de la réserve de Monterfil II (Kérébel 2001, p. 224). Dans le sens nord-sud, son emprise serait contenue par les rues 1 et 2, soit 68 m. Cette proposition est pleinement validée par l'intervention conduite en 2002 qui a démontré que la rue 2 longe le centre civique. Par extrapolation, la rue 1 doit le contenir au sud. Au final, le *forum* de Corseul serait délimité par 4 rues : les cardines I et G et les *decummani* 1 et 2.

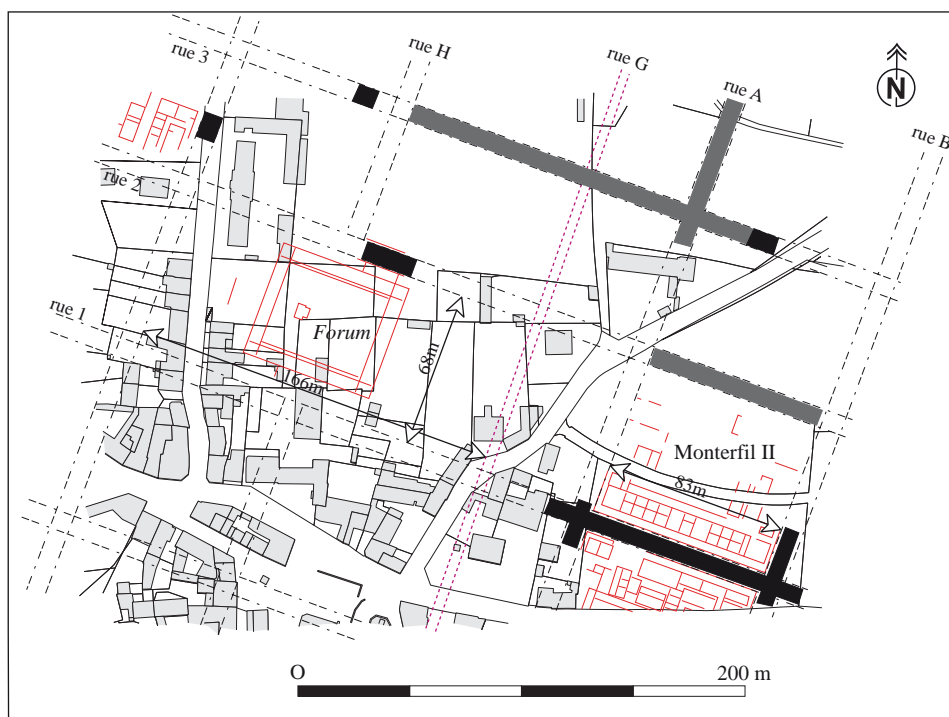


Fig. 15 : Dimensions supposées du *forum* de Corseul limité à l'est par la rue G (Dao R. Ferrette-Inrap, d'après Kerébel 2001, fig. 158, p. 223).

Reste que cette suggestion ne permet pas de comprendre pourquoi les îlots contenus par les rues G et A occupent en plan une taille beaucoup plus modeste que les autres. Le *forum* était-il prévu pour s'étendre initialement jusqu'au contact du *cardo* A avant que sa superficie ne soit réduite, entraînant la réalisation de la rue G ? L'unique monnaie retrouvée sur le sommet de la chaussée tend à prouver que cet axe est en fonction dès le milieu du Ier siècle. Cette datation coïncide avec la concrétisation de la mise en place de la trame viaire perçue en fouille. D'après les éléments matériels recueillis, la réalisation du maillage orthogonal est en effet généralement datée des règnes de Claude ou de Néron (Kérébel 2001, p. 226). Seule le *decumanus* 1 se révèle pour le moment plus ancien et remonte à l'époque augustéenne<sup>4</sup>. De fait, la rue G pourrait apparaître à la même période que la plupart des principaux axes de Corseul. Cela ne signifie pas pour autant que sa création accompagne celle de l'état le plus ancien du *forum*, daté à partir de peu d'indices, de la fin du Ier siècle de notre ère au plus tôt (Chevet et al. p. 125). L'espace du complexe peut en effet être réservé et non loti dans un premier

<sup>4</sup> La chaussée est alors constituée d'un cailloutis de galets de rivière aménagé directement sur le sol naturel (Kérébel 2001, p. 25).

temps. Dans le cas contraire, son premier état pourrait être contemporain du premier grand essor de la ville de *Fanum Martis*, le milieu du Ier siècle.

## Bibliographie

**Bizien-Jaglin et al. 2002 :** BIZIEN-JAGLIN (C.), GALLIOU (P.), KEREBEL (H.), *Côtes d'Armor 22, Carte archéologique de la Gaule*, Les Belles-Lettres, Paris, 2002, 406 p.

**Chevet 2002 :** CHEVET (P.), FERRETTE (R.), PITHON (M.), Corseul – *L'école, DFS de diagnostic archéologique*, SRA Bretagne, 2002.

**Chevet 2009 et al. :** CHEVET (P.), FERRETTE (R.), MALIGORNE (Y.), Découverte d'un espace public à Corseul (Côtes-d'Armor). La place du forum ?, *Aremorica*, 3, 2009, p. 113-142.

**Gallia 1979 :** SANQUER (R.) (dir.), Informations archéologiques. Circonscription des Antiquités de Bretagne, *Gallia*, 37, 2, Côtes-du-Nord, p. 379.

**Kérébel 1995 :** KEREBEL (H.), *Corseul, Maison Hervé*, rapport de fouille de sauvetage, SRA Bretagne, 1995.

**Kérébel 1995a :** KEREBEL (H.), *Corseul, Lotissement du Val de Gravel*, Bilan scientifique 1994, DRAC-SRA Bretagne, 1995, p. 24.

**Kérébel 2001 :** Kérébel (H.), *Corseul (Côtes-d'Armor), un quartier de la ville antique*, MSH, Paris, 2001, 252 p. (Document d'Archéologie Française 88).

**Provost et al. 2010 :** Provost (A.), Mutarelli (V.), Maligorne (Y.), Corseul, *Le monument romain du Haut-Bécherel. Sanctuaire public des Coriosolites*, PUR, 2010, 249 p.

### III. Annexes

## Annexe 1. Inventaire du mobilier

Sond.	US	Catégorie	NR	NMI
3	nettoyage 303 et 304	sigillée	1	1
3	nettoyage 303 et 304	terra nigra	1	1
3	nettoyage 303 et 304	commune sombre	4	2
6	nettoyage 603	sigillée	2	2
6	nettoyage 603	commune claire	1	1
6	nettoyage 603	amphore	2	1
1	103	monnaie	1	1
1	112	commune sombre	2	1
1	112	verre	1	1
1	HS	métal	1	1
1	HS	métal-alliage Cu	4	2
1	niv d'instal des murs les plus à l'ouest	métal-alliage Cu	1	1
2	204	amphore	3	1
2	PM 208	sigillée	2	2
2	PM 208	commune sombre	5	2
2	PM 208	amphore	2	1
2	PM 208	faune	2	1
2	208	monnaie	3	3
3	HS	sigillée	1	1
3	HS	commune claire	4	2
3	HS	commune sombre	2	1
3	HS	amphore	1	1
3	HS	métal-fer	2	2
3	HS	monnaie	3	3
3	304	monnaie	1	1
4	décap 401	sigillée	1	1
4	décap 401	terra nigra	1	1
4	décap 401	commune claire	1	1
4	décap 401	amphore	1	1
5	HS	amphore	1	1
6	201	terra nigra	1	1
6	601	métal-fer	1	1
6	602	sigillée	4	2
6	607	monnaie	2	2
7	HS	métal-alliage Cu	1	1
7	HS	métal-alliage Plomb	2	2
7	701	monnaie	1	1

## Annexe 2. Liste des figures et clichés du rapport

### Liste des figures

- Fig. 1 :** Localisation en rouge de l'intervention par rapport à la trame urbaine de Corseul et au cadre topographique (Dao R. Ferrette-Inrap, d'après Kerébel 2001).
- Fig. 2 :** Plan des vestiges de l'îlot de la Chênaie du Ray et des zones périphériques repérés en prospection aérienne (Dao R. Ferrette, d'après Bizien-Jaglin et al. 2002, fig. 64, p. 105).
- Fig. 3 :** Localisation des tranchées de sondage sur l'emprise sondée (Dao R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 4 :** Plan simplifié au 1/400<sup>e</sup> des vestiges découverts au Chemin du Ray (Levée topographique : V. Pommier, Dao : R. Ferrette, Fond de plan : communauté de commune Plançoët-Val d'Arguenon).
- Fig. 5 :** Plan simplifié des vestiges de la tranchée 1 (Dao R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 6 :** Plan simplifié des vestiges de la tranchée 2 (Dao R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 7 :** Plan simplifié des vestiges de la tranchée 3 (Dao R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 8 :** Plan simplifié des vestiges des tranchées 4 et 5 (Dao R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 9 :** Plan simplifié des vestiges de la tranchée 6 (Dao R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 10 :** Plan simplifié des vestiges de la tranchée 7 (Dao R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 11 :** Plan simplifié des vestiges de la tranchée 8 (Dao R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 12 :** Verre de la Tr. 1 ; Céramique de la Tr. 2 (sigillée, céramique commune sombre) ; Céramique de la Tr. 3 (céramique commune claire) ; Céramique de la Tr. 4 (sigillée, amphore) ; Céramique de la Tr. 6 (sigillée) ; Céramique des US 303-304 (terra nigra, commune sombre) ; Céramique de l'US 603 (sigillée) (Relevés et Dao L. Simon-Inrap).
- Fig. 13 :** Report des vestiges rencontrés sur le plan de la ville antique (Dao R. Ferrette, d'après Bizien et al. 2003).
- Fig. 14 :** Projection du tracé de la rue G à l'intérieur de la ville antique (Dao R. Ferrette-Inrap, d'après Kerébel 2001, fig. 158, p. 223).
- Fig. 15 :** Dimensions supposées du *forum* de Corseul limité à l'est par la rue G (Dao R. Ferrette-Inrap, d'après Kerébel 2001, fig. 158, p. 223).

### Liste des clichés

- Cliché 1 :** Fondation M. 103 vue depuis le nord (R. Ferrette-Inrap, inv. 5391).
- Cliché 2 :** Fondations M. 105 et M. 106 vues depuis le nord-est (R. Ferrette-Inrap, inv. 5392).
- Cliché 3 :** Fondation M. 201 vue depuis l'ouest. Sur la gauche du cliché se devine un probable remblai de démolition (R. Ferrette-Inrap, inv. 5437).
- Cliché 4 :** Vue depuis le sud-ouest du mur M. 202 et du sol 203. A l'arrière plan se devine le puits 204. La trace sombre sur la droite du cliché correspond au fossé moderne 205 (R. Ferrette-Inrap, inv. 5487).
- Cliché 5 :** Vue depuis l'ouest de la maçonnerie 206 et de son enduit de tuileau. Sur la gauche de M. 206 se perçoit l'US 207 coupée par le fossé moderne 205 (R. Ferrette-Inrap, inv. 5422).
- Cliché 6 :** Le radier M. 307 vue depuis le sud (R. Ferrette-Inrap, inv. 5475).
- Cliché 7 :** Exemple d'une probable perche d'échafaudage découverte dans la tranchée 3 (R. Ferrette-Inrap, inv. 5477).
- Cliché 8 :** La chaussée 603 coupée par les fossés 601 et 602 depuis le nord-ouest. A l'arrière plan se distingue l'aménagement 604 bordant la rue (R. Ferrette-Inrap, inv. 5448).
- Cliché 9 :** Vue depuis le nord de l'aménagement 604 et de la probable fondation 605 coupés au premier plan par le fossé moderne 607 au comblement brun (R. Ferrette-Inrap, inv. 5451).
- Cliché 10 :** Vue de la rue 707 depuis le sud. On remarque les deux états de la chaussée et l'absence du plus récent au centre de celle-ci (R. Ferrette-Inrap, inv. 5470).
- Cliché 11 :** Vue du solin M. 703 et de l'aménagement 704 à l'est de la rue 705 (R. Ferrette-Inrap, inv. 5485).
- Cliché 12 :** Détail depuis le nord de la fondation M. 707. Sur la droite du cliché, l'aménagement 708 (R. Ferrette-Inrap, inv. 5464).
- Cliché 13 :** L'aménagement en tuile 708 perpendiculaire au mur M. 707 vu depuis l'ouest (R. Ferrette-Inrap, inv. 5462).
- Cliché 14 :** Vue depuis le nord de l'arrêt du sol 713 et de l'aménagement en tuiles 714 (R. Ferrette-Inrap, inv. 5481).
- Cliché 15 :** Vue du flanc ouest de M. 717 recouvert par un empierrement. En retrait, le puits 716 et le radier 715 (R. Ferrette-Inrap, inv. 5460).
- Cliché 16 :** Vue depuis le nord du puits 716 et du radier 715 (R. Ferrette-Inrap, inv. 5459).

**Chronologie**

Antiquité romaine

**Sujets et thèmes**

Habitat urbain,  
Voirie,  
Fossé,  
Puits

**Mobilier**

Céramique,  
Monnaie,  
Objet métallique,  
Verre,  
Faune

Le diagnostic conduit au Chemin du Ray a permis d'aborder un secteur nord de la ville antique de Corseul pour lequel les connaissances archéologiques reposent principalement sur les prospections aériennes. L'opération s'inscrit en effet au cœur de l'îlot antique de la Chenaie du Ray, sensé être contenu par les cardines H à l'ouest et A à l'est. L'intervention a confirmé la présence de bâtiments maçonnés appartenant sans doute à plusieurs phases de construction du Haut-empire. Le principal apport réside toutefois dans la découverte d'une chaussée nord-sud, intercalée entre les axes A et H. Son report sur le plan de la trame viaire souligne que cette chaussée correspond en fait à une rue identifiée pour la première fois au sud de l'agglomération en 1994. Cette dernière, considérée jusqu'à ce jour, comme un axe secondaire et de desserte d'un quartier, semble donc traverser du nord au sud la ville antique. Sa création pourrait remonter au milieu du Ier siècle, époque durant laquelle se concrétise la mise en place de la trame viaire orthogonale. Cette chaussée limiterait surtout la composition monumentale découverte en 2002 et interprétée comme le centre civique de la cité. La projection de son tracé au sein de l'agglomération tend ainsi à démontrer que le forum s'étendrait d'est en ouest sur 266 m, c'est-à-dire deux fois la largeur des façades des quartiers de Monterfil II, et mesurerait du nord au sud 68 m.

**Inrap Grand-Ouest**

37 rue du Bignon CS 67737, 35577 Cesson-Sévigné cedex  
Tél. 02 23 36 00 40, grand-ouest@inrap.fr

Novembre 2012